

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2566

22 octobre 2011

SOMMAIRE

21 Investments S.A.	123167	Network Technologies Participations S.à r.l.	123163
249 Saint Denis	123168	NGI 3E International	123164
Aron Gestion et Finances S.A.	123166	Northern Light Group SA	123164
Bourgey Montreuil Lux S.A.	123168	Novemiho	123161
CBOS	123168	Opteurop Invest S.A.	123164
Cerfontaine	123167	Paradisus Finance S.A.	123165
Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l.	123162	Perola Invest S.A.	123165
ESIM S.A.	123168	Pons Finance S.A.	123164
European Infrastructure Investments 4 ..	123161	Prosafe Offshore S.à r.l.	123164
European Real Estate Opportunities Fund	123162	Prosafe Offshore S.à r.l.	123165
Expert Resource Exchange and Consulting S.A.	123162	Retail France Investissement 2 S.à r.l. ...	123165
Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.	123122	Rewatec S.A.	123166
Metal Oxides S.A.	123162	Rhin-Neckar S.A.	123165
Mezquita & Associates Soparfi S.A.	123162	Rigby S.A.	123166
Moab S.A.	123163	Riparia S.à r.l.	123166
Mondery S.A.	123163	Riva Global Fund SICAV SIF	123167
Napos Trading Company S.A.	123163	Rosedo	123167
Network Technologies Participations S.à r.l.	123163	SAJ S.A.	123163
		Sciplay (Luxembourg) S.à r.l.	123166
		Second Atlas (IX) Lux S.A.	123167
		WH Selfinvest	123168

Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.776,25.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.756.

In the year two thousand and eleven, on the twenty second day of June.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited (formerly De Facto 1271 Limited), with registered office at 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, United Kingdom, registration number 5507318,

duly represented by Dimitar Morarcaliev, maître en droit, by virtue of a proxy, given in Poole on 21 June 2011.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.756, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary on 25 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of zero point one cent (EUR 0.001) each, held by the sole shareholder. The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) shall be repaid to the sole shareholder.

Second Resolution

The sole shareholder resolves to create the following classes of shares: the A1 ordinary shares (the "A1 Ordinary Shares"), A2 ordinary shares (the "A2 Ordinary Shares"), A3 ordinary shares (the "A3 Ordinary Shares"), A4 ordinary shares (the "A4 Ordinary Shares") and A5 ordinary shares (the "A5 Ordinary Shares"), the B1 ordinary shares (the "B1 Ordinary Shares"), B2 ordinary shares (the "B2 Ordinary Shares"), B3 ordinary shares (the "B3 Ordinary Shares"), B4 ordinary shares (the "B4 Ordinary Shares") and B5 ordinary shares (the "B5 Ordinary Shares") and the C1 ordinary shares (the "C1 Ordinary Shares"), C2 ordinary shares (the "C2 Ordinary Shares"), C3 ordinary shares (the "C3 Ordinary Shares"), C4 ordinary shares (the "C4 Ordinary Shares") and C5 ordinary shares (the "C5 Ordinary Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.001) each, which are more precisely specified in the articles of association of the Company, as fully restated pursuant to the fourth resolution hereof.

Third Resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of ninety-nine thousand seven hundred and seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 99,776.25) through the issuance of two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A1 Ordinary Shares, two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A2 Ordinary Shares, two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A3 Ordinary Shares, two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A4 Ordinary Shares and two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A5 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B1 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B2 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B3 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B4 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B5 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C1 Ordinary Shares, one fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C2 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C3 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C4 Ordinary Shares and fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C5 Ordinary Shares having a par value of zero point one cent (EUR 0.001) each (the "New Shares").

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed by the sole shareholder at a total subscription price of ten million six hundred and eight thousand and forty-five euro sixty-seven cents (EUR 10,686,149.17) out of which ninety-nine thousand seven hundred and seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 99,776.25) will be allocated to the share capital of the Company

and ten million five hundred and eighty-six thousand three hundred and seventy-two euro ninety-two cents (EUR 10,586,372.92) will be allocated to the premium account of the Company.

The New Shares have been fully paid up as follows:

- two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A1 Ordinary Shares, two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A2 Ordinary Shares, two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A3 Ordinary Shares, two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A4 Ordinary Shares and two million sixty-five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A5 Ordinary Shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of two hundred and six thousand five hundred and twenty-five (206,525) A1 Ordinary Shares, two hundred and six thousand five hundred and twenty-five (206,525) A2 Ordinary Shares, two hundred and six thousand five hundred and twenty-five (206,525) A3 Ordinary Shares, two hundred and six thousand five hundred and twenty-five (206,525) A4 Ordinary Shares and two hundred and six thousand five hundred and twenty-five (206,525) A5 Ordinary Shares in the share capital of Merlin Entertainments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 154.309 ("Topco"). The subscription price of nine million three hundred and twenty-nine thousand seven hundred and seventy-six pounds sterling and seventeen pence (GBP 9,329,776.17) corresponding to ten million six hundred and eighty-four thousand and forty-five euro sixty-seven cents (EUR 10,608,045.67) at the exchange rate of the European Central Bank of 1.137 as at 20 June 2011, will be allocated as follows: the amount of ten thousand three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 10,326.25) will be allocated to the share capital of the Company and the amount of ten million five hundred and ninety-seven thousand seven hundred and nineteen euro forty-two cents (EUR 10,597,719.42) will be allocated to the premium account of the Company. The evidence of the existence and the value of the subscription price have been produced to the undersigned notary;

- two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B1 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B2 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B3 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B4 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B5 Ordinary Shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B1 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B2 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B3 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B4 Ordinary Shares and two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B5 Ordinary Shares in the share capital of Topco. The subscription price of one hundred and fourteen thousand five hundred euro (EUR 114,500) will be allocated as follows: the amount of eleven thousand four hundred and fifty euro (EUR 11,450) will be allocated to the share capital of the Company and the amount of one hundred and three thousand fifty euro (EUR 103,050) will be allocated to the premium account of the Company. The evidence of the existence and the value of the subscription price have been produced to the undersigned notary; and

- fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C1 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C2 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C3 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C4 Ordinary Shares and fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C5 Ordinary Shares have been fully paid up by a contribution in kind consisting of one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) B1 Ordinary Shares, one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) B2 Ordinary Shares, one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) B3 Ordinary Shares, one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) B4 Ordinary Shares and one million five hundred and sixty thousand (1,560,000) B5 Ordinary Shares in the share capital of Topco. The subscription price of seventy-eight thousand euro (EUR 78,000) will be entirely allocated to the share capital of the Company. The evidence of the existence and the value of the subscription price have been produced to the undersigned notary; and

The sole shareholder further resolves to authorise any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the increase of share capital.

Fourth Resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, the sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

"A. Definitions

Art. 1. 1. In these Articles unless there is something in the subject or context inconsistent therewith:

«A Ordinary Shares» means the A1 Ordinary Shares, the A2 Ordinary Shares, the A3 Ordinary Shares, the A4 Ordinary Shares and the A5 Ordinary Shares (together with any other series of A ordinary shares issued by the Company) taken together and «A Ordinary Share» means one of any of them;

«A Ordinary Shareholder» means a holder for the time being of an A Ordinary Share

«A1 Ordinary Shares» means the A1 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«A2 Ordinary Shares» means the A2 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«A3 Ordinary Shares» means the A3 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«A4 Ordinary Shares» means the A4 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«A5 Ordinary Shares» means the A5 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«Affiliates» means, in relation to any person, a person Controlled by or Controlling or under common Control with such person, including in the case of a KIRKBI Shareholder, any company, trust, foundation or other entity owned or Controlled by Kjeld Kirk Kristiansen and/or any of his family members;

«A Manager» means a person who is appointed as an A Manager pursuant to Article 17.1.

«Articles» means the articles of incorporation of the Company for the time being in force;

«Associate» means:

(a) in relation to BLACKSTONE, a Related Entity of BLACKSTONE or a person Controlled by BLACKSTONE or any of their Affiliates and any Portfolio Company of BLACKSTONE;

(b) in relation to a KIRKBI Shareholder, a Related Entity or an associated company of KIRKBI A/S or KIRKBI AG (as defined in s.416 of the Income and Incorporation Taxes Act 1988) or any company, trust, foundation or other entity owned or Controlled by Kjeld Kirk Kristiansen and/or any of his family members and any Portfolio Company of KIRKBI;

(c) in relation to CVC, a Related Entity of CVC or a person Controlled by CVC or any of their Affiliates and any Portfolio Company of CVC; and

(d) in relation to any other person, a Related Entity or a person Controlled by that person or any company, trust foundation or other entity owned or Controlled by that person or a person on whose behalf such person holds Shares, Topco Shares or Debt Securities as nominee or trustee (a «Beneficiary») or any other nominee or trustee of such Beneficiary and including any Portfolio Company of such person,

but in any case no member of the Group shall be treated as an Associate;

«Auditors» mean the auditors for the time being of Topco; «B Manager» means a person who is appointed as a B Manager pursuant to Article 17.2;

«B Ordinary Shareholder» means a holder for the time being of a B Ordinary Share;

«B Ordinary Shares» means the B1 Ordinary Shares, the B2 Ordinary Shares, the B3 Ordinary Shares, the B4 Ordinary Shares and B5 Ordinary Shares (together with any other series of B ordinary shares issued by the Company) taken together and «B Ordinary Share» means one of any of them;

«B1 Ordinary Shares» means the B1 ordinary shares of EUR 0.001 -each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«B2 Ordinary Shares» means the B2 ordinary shares of EUR 0.001 -each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«B3 Ordinary Shares» means the B3 ordinary shares of EUR 0.001 -each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«B4 Ordinary Shares» means the B4 ordinary shares of EUR 0.001 – each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«B5 Ordinary Shares» means the B5 ordinary shares of EUR 0.001 – each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«B Share Percentage» means the following proportion expressed as a percentage:

$$C/(B \times 10) + C$$

Where B equals the number of B Ordinary Shares in issue at the relevant time; and

C equals the number of C Ordinary Shares in issue at the relevant time;

«BLACKSTONE» means, collectively, BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P. BLACKSTONE MERLIN HOLDINGS LIMITED and any person to whom BLACKSTONE's shares in Topco are transferred under articles 14.1 to 14.5 (inclusive) of the Topco Articles and/or their respective general partners and/or any of them as the context may require or permit;

«BLACKSTONE Topco Shareholder» means BLACKSTONE or any Associate of BLACKSTONE and any person to whom it transfers Shares in accordance with article 14 of the Topco Articles and in all cases holding Shares from time to time;

«BLACKSTONE Manager» means a manager of Topco appointed pursuant to a proposal made by BLACKSTONE pursuant to article 20.1 of the Topco Articles;

«BLACKSTONE Investor Representative» means the person designated as a Blackstone Investor Representative in the Shareholders' Agreement;

«Board» means the board of Managers from time to time;

«Business Day» means any day other than a Saturday or Sunday or a public holiday in England;

«C Ordinary Shares» means the C1 Ordinary Shares, the C2 Ordinary Shares, the C3 Ordinary Shares, the C4 Ordinary Shares and the C5 Ordinary Shares (together with any other series of C ordinary shares issued by the Company) taken together and «C Ordinary Share» means one of any of them;

«C1 Ordinary Shares» means the C1 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«C2 Ordinary Shares» means the C2 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«C3 Ordinary Shares» means the C3 ordinary shares of EUR 0.001 - each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«C4 Ordinary Shares» means the C4 ordinary share of EUR 0.001 – each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«C5 Ordinary Shares» means the C5 ordinary share of EUR 0.001 – each in the capital of the Company having the rights set out in these Articles;

«C Share Percentage» means the following proportion expressed as a percentage:

$$C/(B \times 10) + C$$

where B equals the number of B Ordinary Shares in issue at the relevant time; and

C equals the number of C Ordinary Shares in issue at the relevant time;

«CEO» means Nicholas Varney as long as he is chief executive officer of the Group and, thereafter, the person holding office as the chief executive officer of the Group;

«Cessation Date» means the date on which a person becomes a Departing Employee;

«CFO» means Andrew Carr as long as he holds office as chief financial officer of the Group and, thereafter, the person holding office as chief financial officer of the Group;

«Closing Equity Valuation» means £1,231,018,380;

«Commencement Date» means: (i) in respect of a Departing Employee who held (or whose nominee held on their behalf) or a member of the Departing Employee's Group (or a nominee on their behalf) held) Shares as at 22 June 2011; and (ii) in respect of any other person who acquires (including as nominee for a new person) their first interest in B Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares after 22 June 2011, other than as a result of a transfer to a member of the Departing Employees' Group, the date on which the relevant holder (or a nominee on their behalf) first acquired a B Ordinary Share and/or C Ordinary Share (as applicable);

«Company» means Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.;

«Completion» has the meaning given to it in the Shareholders' Agreement;

«Completion Date» means the day upon which Completion takes place;

«Compulsory Transfer Notice» has the meaning set out in Article 13.1 (Compulsory Transfers of Executives' Shares);

«Control» means the power of a person (or persons acting in concert) to secure that the affairs of another are conducted in accordance with the wishes of that person (or persons acting in concert) whether by reason of:

(a) in the case of a company, being the beneficial owner of more than 50 per cent of the issued share capital of, or of the voting rights in, that company, or having the right to appoint or remove a majority of the managers or directors or otherwise control the votes at board meetings of that company by virtue of any powers conferred by the articles of association (or equivalent), or any other document regulating the affairs of that company;

(b) in the case of a partnership, being the beneficial owner of more than 50 per cent of the capital of that partnership, or having the right to control the composition of the majority of the management or the votes of that partnership by virtue of any powers conferred by the partnership agreement or any other document regulating the affairs of that partnership; or

(c) in the case of an individual, being a connected person (as defined under section 1122 of the English Corporation Taxes Act 2010) to that individual,

and «Controlled» shall be construed accordingly. For the purposes of this definition only, «persons acting in concert», in relation to a person, are persons who actively cooperate, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining, consolidating or exercising Control of that person;

«corporation» means anybody corporate or association of persons whether or not a company;

«CVC» means Lancelot Holdings S.à .r.l., a company incorporated in Luxembourg with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

«CVC Topco Shareholder» means CVC or any Associate of CVC holding shares in Topco and any person to whom it transfers shares in Topco in accordance with article 14 of the Topco Articles and in all cases holding shares in Topco from time to time;

«CVC Manager» means a manager of the Topco appointed pursuant to a proposal made by CVC pursuant to article 20.1(i) of the Topco Articles;

«CVC Investor Representative» means the person designated as a CVC Investor Representative in the Shareholders' Agreement;

«Debt Securities» means any loan notes, bonds or other debt securities issued by the Company to a Shareholder or an Associate of a Shareholder, including without limitation the loans of further amounts to the Company;

«Deed of Adherence» means the deed of adherence to the Shareholders' Agreement to be entered into by any person who has an interest in Shares;

«Departing Employee» means:

(a) any individual who is an employee or director of one or more Group Companies (other than any BLACKSTONE Manager, any KIRKBI Manager or any CVC Manager) who ceases to be so and who does not begin or continue otherwise to provide services to any Group Company; or

(b) any individual whose services are otherwise provided to any one or more Group Companies and cease to do so and who does not become or continue to be an employee or director of one or more Group Companies;

«Departing Employee's Group» means:

(a) a Departing Employee;

(b) the trustees for the time being of a Family Trust of the Departing Employee or his Family Member;

(c) any Family Member of that Departing Employee;

(d) any person designated by the Board for the purpose of Article 13.1 (Compulsory Transfers of Executives' Shares) in relation to the Departing Employee as a condition of any transfer consent given pursuant to Article 10.2 (Transfer of Shares) or of any issue of shares by the Company; and

(e) the nominees of any of the persons in the preceding four categories;

«dividend» includes any distribution whether in cash or in kind;

«Drag Hurdle Valuation» means the amount equal to (a) the Closing Equity Valuation multiplied by 1.5; plus (b) the total value of any further investment in Group Equity Interests made by the Topco Shareholders following Completion; less (c) any distributions (prior to any withholding or deduction for tax or required by law) made by the Company to the Shareholders at any time after the Completion Date;

«Employee» means any employee or officer or former employee or officer of the Group;

«Employee Trust» means any trust established from time to time by any Group Company for the benefit of employees of the Group, former employees of the Group or parents, spouses, adult children, adult stepchildren, adult adopted children, nonadult children, stepchildren of such employees or former employees;

«Encumbrance» means any mortgage, charge (whether fixed or floating), pledge, lien, trust, encumbrance, security interest, assignment by way of security or other third party right or interest (legal or equitable) including any right of pre-emption over or in respect of the relevant asset, security or right or any other agreement or arrangement having similar effect;

«Equity Interests» means any Shares, Quasi Equity and Debt Securities and «Equity Interest» refers to any single Share, Quasi Equity instrument or Debt Security as the case may be;

«Executives» means Nicholas Varney, Andrew Carr, Glenn Earlam, Mark Fisher, John Jakobsen, Nick Mackenzie, Teresa Colaiani, Grant Stenhouse, David Bridgford, Andy Davies, Colin Armstrong and any other person who is designated as an Executive in the Shareholders' Agreement and any other person who is designated as an Executive in a Deed of Adherence;

«Executive Shares» means the Shares held by or on behalf of the Executives or any former Executive (or any person connected with any Executive or any former Executive or any member of any Executive's Departing Employee's Group) from time to time;

«Family Member» means in relation to any Employee, his or her spouse, parent, adult child, adult stepchild and adult adopted child;

«Family Trust» means in relation to any Employee, any trust or trusts where beneficiaries are limited to such Employee, the Family Members of such Employee and/or the non-adult children, stepchildren or adopted children of such Employee;

«Financing Documents» means a facilities agreement dated 4 March 2007 between, amongst others, Merlin Entertainment Group Luxembourg 2 S.à r.l. as Parent, Unicredit Bank AG, London Branch as facility agent and security agent (as amended on or about 22 July 2010 and as the same may be further amended from time to time), in each case together with the documents described therein as the «Finance Documents»;

«Group» means any Ultimate Holding Company, Topco, any parent undertaking of Topco and the subsidiary undertakings of Topco and such parent undertaking from time to time;

«Group Company» means a member of the Group;

«Group Debt Securities» means any loan notes, bonds or other debt securities issued by any member of the Group to a Topco Shareholder or an Associate of a Topco Shareholder, including without limitation the loans by the Topco Shareholders or their Associates of further amounts to the Group; but excluding any rights in respect of any loan (including any syndicated loan) loan notes, bonds or other debt securities or debt instrument (or any interest therein) created under

or in connection with the Finance Documents or any other financing arrangement entered into by the Group with any third party in connection with which all of the Topco Shareholders or their respective Associates are offered the opportunity to subscribe other than in their capacity as Topco Shareholders;

«Group Equity Interests» means any Topco Shares, Group Quasi Equity and Group Debt Securities and «Group Equity Interest» refers to any single Topco Share, Group Quasi Equity instrument or Group Debt Security as the case may be;

«Group Quasi Equity» means:

- (a) any security convertible into shares in any Group Company; and
- (b) any other security of any Group Company;

«h older» in relation to Shares, means the person(s) entered in the register of shareholders of the Company as the holder of the Shares;

«Inappropriate Party» means any person or entity engaged in Inappropriate Practices or in respect of whom more than one third of its revenue is derived from the manufacture or sale of tobacco, armaments or pornography;

«Inappropriate Practices» means:

- (a) the exploitation of child labour;
- (b) the use of forced labour; or
- (c) violations of human rights;

«Independent Expert» means an independent chartered accountant who has been a partner in a leading UK accountancy firm for at least 10 years (acting as an expert and not as an arbitrator) nominated by the parties concerned or, in the case of disagreement as to nomination, appointed, subject to Article 13.7, at the request of either the Subscriber Majority or the Manco Representatives by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales;

«Institutional Topco Shareholder» means a shareholder in Topco which is a financial institution or investment fund and for the avoidance of doubt includes, BLACKSTONE, KIRKBI A/S and CVC;

«Investor Representatives» means the BLACKSTONE Investor Representative, the CVC Investor Representative and the KIRKBI Investor Representative;

«KIRKBI AG» means KIRKBI AG, a Company incorporated in Switzerland (registered number CH 170.3.020.9376) whose registered office is at Neuhofstrasse 21, CH 6340, Baar, Switzerland;

«KIRKBI A/S» means KIRKBI A/S, a Company incorporated in Denmark (registered no. 18591235), whose registered office is at Koldingvej 2, DK-7190, Billund, Denmark (formerly named «LEGO Holding A/S»);

«KIRKBI» means the KIRKBI Topco Shareholders together;

«KIRKBI Topco Shareholders» means each of the following holding shares in Topco from time to time: KIRKBI A/S and KIRKBI AG, any Associate of any of them and any person to whom any of them transfers shares in Topco in accordance with article 14 of the Topco Articles and in all cases holding shares in Topco from time to time;

«KIRKBI Manager» means a manager of Topco appointed pursuant to a proposal to the shareholders in Topco made by KIRKBI pursuant to article 20.2 of the Topco Articles;

«KIRKBI Investor Representative» means the person designated as a KIRKBI Investor Representative in the Shareholders' Agreement;

«Law of 1915» means the law of 10 August 1915 on commercial companies and includes any statutory modification, amendment, variation or re-enactment thereof for the time being in force;

«LEGO Competitor» means (a) any person engaged in the design or manufacture (including through the use of sub-contract, designers or manufacturers) of construction sets, any part or element of which reproduces, resembles or interferes with the LEGO construction system; (b) any person engaged in the design or manufacture (including through the use of sub-contract designers or manufacturers) of other types of construction sets with an annual revenue greater than USD 100 million and (c) any person, 50% or more of whose revenue is derived from the design or manufacture of traditional toys;

«LEGOLAND Florida» means the New Park (as that term is defined in the Licence and Co-operation Agreement) to be established and developed by the Group at the Florida Site in accordance with and subject to the terms and conditions set out in the Licence and Co-operation Agreement (in particular but not limited to Part A of Schedule 1 of the Licence and Co-operation Agreement);

«Legoland Venue» means a LEGO themed park, hotel, or other attraction or venue; «Licence and Co-operation Agreement» means the licence and co-operation agreement dated 24 August 2005 between KIRKBI A/S (formerly named «LEGO Holding A/S»), Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l. (formerly named Play Lux AcquisitionCo, S.à r.l.), LEGOLAND Windsor Park Limited, LEGOLAND ApS (formerly LEGOLAND A/S), LEGOLAND Deutschland GmbH and LEGOLAND California LLC;

«Licensee» means LEGOLAND Windsor Park Limited, LEGOLAND ApS, LEGOLAND Deutschland GmbH and LEGOLAND California LLC together with Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l. and any other Group Company licensed to operate Legoland Venues from time to time;

«Liquidation» means the making of a winding-up order by a court or the passing of a resolution by the Shareholders (subject to the necessary prior Shareholder Consent) that the Company be wound up;

«Listed Entity» has the meaning given to it in the definition of Listing;

«Listing» means:

(a) both the admission of any of the shares of Topco or an Ultimate Holding Company (either the Topco or such Ultimate Holding Company being the «Listed Entity» as the case may be) to the Official List maintained by the FSA becoming effective (in accordance with paragraph 3.2.7G of the Listing Rules) and the admission of any of such shares to trading on the LSE's market for listed securities (in accordance with paragraph 2.1 of the Admission and Disclosure Standards of the LSE, as amended from time to time); or

(b) the admission to trading of any of such shares on the Alternative Investment Market of the LSE becoming effective; or

(c) the equivalent admission to trading to or permission to deal on any other Recognised Investment Exchange becoming effective in relation to any of such shares;

«Listing Rules» means the listing rules made by the FSA pursuant to section 73A of the FSMA as those rules are amended from time to time;

«LSE» means London Stock Exchange plc;

«Manco Representatives» means:

(a) if Nicholas Varney or any of his Permitted Transferees is a Topco Shareholder or a Shareholder, Nicholas Varney or if neither Nicholas Varney nor any of his Permitted Transferees is a Topco Shareholder or a Shareholder, such other person who is (or whose Permitted Transferee is) a Shareholder and is appointed by the Board (having been nominated in writing by the A Managers) as a replacement Manco Representative for Nicholas Varney; plus

(b) if Andrew Carr or any of his Permitted Transferees is a Topco Shareholder or a Shareholder, Andrew Carr or if neither Andrew Carr nor any of his Permitted Transferees is a Topco Shareholder or a Shareholder, such other person who is (or whose Permitted Transferee is) a Shareholder and is appointed by the Board (having been nominated in writing by the A Managers) as a replacement Manco Representative for Andrew Carr provided that there are no more than two persons nominated as a Manco Representative at any one time;

«Manager» means an A Manager and a B Manager, and «Managers» shall be construed accordingly;

«Market Value» in relation to securities means the value thereof determined in accordance with Articles 13.5 and 13.6 (Compulsory Transfers of Executives' Shares);

«Ordinary Share Capital» means, collectively, the Ordinary Shares; «Ordinary Shares» means together the A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares and the C Ordinary Shares; and

«Ordinary Share» means an A Ordinary Share, a B Ordinary Share or an Ordinary Share as appropriate;

«Original Member» has the meaning set out in Article 12.1;

«Permitted Transferee» means any person to whom a Shareholder may transfer Shares pursuant to articles 12.1 to 12.8 (inclusive);

«Portfolio Company» means any company, partnership, trust or other entity, whether or not having separate corporate personality, in which an Institutional Topco Shareholder or any of such Institutional Topco Shareholder's Associates or any person acting in the capacity as trustee or nominee for such relevant Institutional Topco Shareholder or its Associate:

(a) holds (directly or indirectly) any interest for the purposes of investment; or

(b) through which any investment interest is held, together with each company, partnership, trust or other entity Controlled by or under common Control with the first company, partnership, trust or other entity, but shall not include:

(c) in the case of BLACKSTONE:

(i) The Blackstone Group L.P. or any company, partnership, trust or other entity that is Controlled by The Blackstone Group L.P. or any of its Affiliates in each case in their businesses that are distinct from the private equity business of The Blackstone Group L.P. and its Affiliates;

(ii) any investment fund or funds that are advised and managed by one or more Affiliates of The Blackstone Group L.P. (a «BLACKSTONE Fund»); and

(iii) any company, partnership, trust or other entity which acts solely as a holding vehicle (other than those holding one specific investee company or group) that is directly or indirectly 100 per cent. owned and Controlled by BLACKSTONE or by any other BLACKSTONE Fund;

(d) in the case of KIRKBI, KIRKBI A/S, KIRKBI A/G, LEGO Fonden, Koldingvej 2, Billund A/S and each of their respective Affiliates;

(e) in the case of CVC:

(i) any investment fund or funds that are advised and managed by one or more Affiliates of CVC Capital Partners SICAV-FIS SA (a «CVC Fund»); and

(ii) any company, partnership, trust or other entity which acts solely as a holding vehicle (other than those holding one specific investee company or group) that is directly or indirectly 100 per cent. owned and Controlled by CVC or by any other CVC Fund;

«Qualifying Shareholder» means either of Blackstone or KIRKBI provided that at the time the Manco Drag Notice is given:

(a) its Relevant Share Percentage (as defined in the Shareholders' Agreement) is no less than 30 per cent.; or

(b) if its Relevant Share Percentage (as defined in the Shareholders' Agreement) is less than 30 per cent., it holds all the Equity Interests which it held immediately following Completion (except to the extent that any Equity Interest has been repurchased, redeemed or repaid by the Company in circumstances where each holder of Equity Interests of the relevant class or type was offered the same right to participate in such repurchase, redemption or repayment);

«Quasi Equity» means:

(a) any security convertible into Shares in the Company; and

(b) any other security of the Company;

«Related Entity» means:

(a) in relation to BLACKSTONE, any company, trust, foundation or other entity in which BLACKSTONE or any Affiliate of BLACKSTONE directly or indirectly owns or controls at least 25 per cent of the equity capital or voting rights;

(b) in relation to KIRKBI A/S and/or KIRKBI AG or any KIRKBI Topco Shareholder means any company, trust, foundation or other entity in which KIRKBI A/S, KIRKBI AG and/or Kjeld Kirk Kristiansen and/or any of his family members directly or indirectly individually or together own or control at least 25 per cent. of the equity capital or voting rights;

(c) in relation to CVC, means any company, trust, foundation or other entity in which CVC or any Affiliate of CVC directly or indirectly owns or controls at least 25 per cent. of the equity capital or voting rights; and

(d) in relation to any other person, any company, trust, foundation or other entity in which that person, directly or indirectly, owns or controls at least 25 per cent of the equity capital or voting rights;

«Relevant Securities» has the meaning set out in Article 10.5 (Transfer of Shares);

«Remuneration Committee» means the remuneration committee of Topco constituted by agreement of the shareholders of Topco;

«Senior Executives» means each of Nicholas Varney, Andrew Carr and Mark Fisher or all of them as the context may so require;

«Shareholder» means any person registered in the books of the Company as the holder of a Share for the time being;

«Shareholders' Agreement» means any shareholders' agreement (including where entered into in the form of a deed) which may have been entered into between, amongst others, Blackstone, Kirkbi A/S, CVC, the Executives and the Company relating to the governance and ownership of the Company and/or Topco as the same is amended or restated from time to time;

«Shareholder Consent» means the written consent of the Manco Representatives;

«Shares» means (i) the A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the C Ordinary Shares and any other shares in the Company in issue from time to time; (ii) any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increase in or reorganisation or variation of the capital of the Company;

«Subscriber Majority» means the consent of the holders of more than 50 per cent. of the Topco A Ordinary Shares for the time being in issue held by the Subscribers;

«Subscribers» means BLACKSTONE, KIRKBI, CVC and any person who is named a Subscriber in a deed of adherence to the Shareholders' Agreement;

«Sweet Equity Shares» means the B Ordinary Shares and the C Ordinary Shares;

«Topco» means Merlin Entertainments S.à r.l.;

«Topco Articles» means the articles of incorporation of Topco;

«Topco A Ordinary Shares» means the A Ordinary Shares in the capital of Topco in issue from time to time;

«Topco Board» means the board of Topco Managers from time to time;

«Topco B Ordinary Shares» means the B Ordinary Shares in the capital of Topco in issue from time to time;

«Topco Drag Notice» means a Drag Notice (as defined in the Shareholders' Agreement) served on the Shareholders in accordance with the Shareholders' Agreement;

«Topco Managers» means the persons appointed as managers of Topco in accordance with the Topco Articles;

«Topco Majority Sale» means:

(a) the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of Topco Shares or Group Quasi Equity as a result of which any person (or persons connected with each other or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of Topco Shares or Group Quasi Equity which in aggregate would confer 50 per cent. or more of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Topco, provided that there shall be no Topco Majority Sale as a result of any transfer: (i) to an Original Shareholder (as defined

in the Shareholders' Agreement) or an Associate of or person Controlled by an Original Shareholder (excluding for this purpose any person who is a Portfolio Company or any persons acting in concert with a Portfolio Company); or (ii) pursuant to clause 18 of the Shareholders' Agreement (excluding for this purpose any persons acting in concert with a Portfolio Company);

(b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under Luxembourg law or otherwise where any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other), other than an Original Shareholder or an Associate of or person Controlled by an Original Shareholder (excluding for this purpose any person who is a Portfolio Company or any persons acting in concert with a Portfolio Company), would acquire directly or indirectly beneficial ownership of or over that number of Topco Shares or Group Quasi Equity which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of Topco; or

(c) such other event which all the holders of Topco A Ordinary Shares agree should constitute a Topco Majority Sale; «Topco Shares» means the ordinary shares in the capital of Topco in issue from time to time;

«Topco Shareholder» means any person registered in the books of Topco as the holder of a Topco Share for the time being; and

«Topco Transfer Notice» means a Transfer Notice (as defined in the Shareholders' Agreement);

«Ultimate Holding Company» means a company established in connection with the restructuring of the Group for the purposes of facilitating a Listing.

Art. 1.2. In these Articles.

(a) headings are included for convenience only and shall not affect the construction of these Articles;

(b) words denoting the singular include the plural and vice versa;

(c) words denoting one gender include each gender and all genders;

(d) references to persons are deemed to include references to natural persons, to firms, to partnerships, to companies, to corporations, to associations, to organisations and to trusts (in each case whether having separate legal personality);

(e) a «subsidiary» or «holding company» shall be construed in accordance with ss.1159 and Schedule 6 of the English Companies Act 2006 and «subsidiary undertaking» or «parent undertaking» shall be construed in accordance with s.1162 and Schedule 7 of the English Companies Act 2006;

(f) an «associated company» shall be construed in accordance with the equivalent provisions under Luxembourg law to s.416 of the English Income and Corporation Taxes Act 1988;

(g) «connected» shall, in the context of determining whether one person is connected with another, be construed in accordance with s.1122 of the English Corporation Taxes Act 2010;

(h) «security» shall be construed in accordance with s.400(6) in the English Companies Act 2006;

(i) a statutory provision includes a reference to:

(i) the statutory provision as modified or re-enacted or both from time to time (whether before or after the date of adoption of these Articles); and

(ii) any subordinate legislation made under the statutory provision (whether before or after the date of adoption of these Articles);

(j) persons includes a reference to any body corporate, unincorporated association or partnership;

(k) a person includes a reference to that the person's legal personal representatives or successors; and

(l) an Article, unless the context otherwise requires, is a reference to an article of these Articles.

B. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 2. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become Shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the Law of 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Topco and/or any other company in the Group and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities in the Group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose and may guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the Group.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 5. The Company is called Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

C. Share capital - Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at ninety nine thousand, seven hundred and seventy six thousand Euros and twenty five cents (EUR 99,776.25) represented by two million sixty five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A1 Ordinary Shares, two million sixty five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A2 Ordinary Shares, two million sixty five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A3 Ordinary Shares, two million sixty five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A4 Ordinary Shares, two million sixty five thousand two hundred and fifty (2,065,250) A5 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B1 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B2 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B3 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B4 Ordinary Shares, two million two hundred and ninety thousand (2,290,000) B5 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C1 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C2 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C3 Ordinary Shares, fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C4 Ordinary Shares and fifteen million six hundred thousand (15,600,000) C5 Ordinary Shares in each case with a par value of EUR 0.001 each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital may, with the consent of a Subscriber Majority and subject to the remaining provisions of these Articles, be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The register of shareholders shall be located and maintained in Luxembourg.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them to the Company.

Art. 9. The Shares are freely transferable among Shareholders subject to Article 10.1.

Subject to Article 13, in the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of [three quarters] of the rights owned by the surviving Shareholders. Subject to Article 13, such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse of the deceased Shareholder.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Except as provided in Article 11 (Drag Along) or Article 12 (Permitted Transfers) or as required by Article 13 (Compulsory Transfers of Executives' Shares) and subject to the provisions of Article 9 and the further provisions of this Article 10 (Transfer of Shares), no Shares shall be transferred and no Shareholder shall create any Encumbrance over or dispose of any interest in the Shares without the prior written consent of a Subscriber Majority. Such consent may, in the Subscriber Majority's discretion, acting reasonably, be given subject to the condition that any B Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares to be transferred (and any Shares derived therefrom) are to be treated for the purposes of Article 13 (Compulsory Transfers of Executives' Shares) as being held by the Departing Employee's Group (the relevant Departing Employee being named in the consent).

10.2. For the purposes of these Articles:

(a) a change in the constituent membership (including without limitation any change (howsoever implemented) in the legal or beneficial interest of any member) of a partnership which holds Shares shall not constitute a transfer of those Shares; and

(b) the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer by a holder of Shares:

(i) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of Shares that a Share be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and

(ii) subject to Article 10.2(a), any sale or any other disposition (including by way of mortgage, charge or other security interest or the creation of any other Encumbrance) of any legal or beneficial interest in a Share directly or indirectly (including any voting right attached to it): (a) whether or not by the relevant holder; (b) whether or not for consideration; and (c) whether or not effected by an instrument in writing.

10.3. To enable the Board and the Subscribers to determine whether or not there has been any transfer of Shares in breach of these Articles, the Board may, and shall if so requested in writing by a Subscriber Majority from time to time, require any holder or the legal personal representatives of any deceased holder or any person named as transferee in any transfer lodged for registration or such other person as the Board and the Subscribers may reasonably believe to have information relevant to such purpose to furnish to the Company such information and evidence as the Board and the Subscribers acting reasonably may think fit regarding any matter which they deem relevant to such purpose including (but not limited to) the names, addresses and interests of all persons respectively having interests in the Shares from time to time registered in the holder's name. Failing such information or evidence being furnished to enable the Board and the Subscribers to determine to its reasonable satisfaction that no such breach has occurred, or that as a result of such information and evidence the Board and the Subscribers is reasonably satisfied that such breach has occurred, the Board shall forthwith notify the holder of such Shares in writing of that fact and, if the holder fails to remedy such breach or provide such information and evidence within 20 days of receipt of such written notice, then:

(a) the Company shall retain any dividends or other distributions (other than the amount paid up in respect of the nominal value (and any share premium) of the relevant Shares upon a return of capital) attaching to such Shares or to any further Shares issued in right of such Shares or in pursuance of an offer made to the relevant holder until the earlier of: (i) the remedy of the breach; or (ii) the provision of the information and evidence reasonably required by the Board and the Subscriber Majority; or (iii) the relevant Shares are transferred in accordance with Article 10.3(b); and

(b) the holder may be required within 20 days following such notice (by notice in writing to such holder from the Board) to transfer some or all of his Shares to the person determined by the Board (acting reasonably and with the written consent of a Subscriber Majority) to be the original holder thereof; and the rights referred to in Article 10.3(a) may be reinstated earlier by the Board with the written consent of a Subscriber Majority.

10.4. If a holder defaults in transferring Shares to be transferred pursuant to Article

10.3 or any Shares to be transferred pursuant to any other provisions of the Articles (other than Article 12) (the «Relevant Securities»):

(a) any Manager for the time being of the Company or some other person duly nominated by a resolution of the Board (and with written consent of a Subscriber Majority) for that purpose, shall be deemed to be the duly appointed agent of the holder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the Relevant Securities to the transferee;

(b) the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the holder and enter the name of the transferee in the register of Shareholders or other appropriate register as the holder by transfer of the Relevant Securities;

(c) the Board shall forthwith pay the purchase money to the holder, without interest and less any sums owed to the Company by the holder pursuant to these Articles or otherwise.

The appointment referred to in Article 10.2(a) shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the holder under these Articles (other than Article 11).

10.5. The Board shall decline to register any transfer not made in accordance with the provisions of these Articles and may decline to register any transfer of Shares which are not fully paid or on which the Company has a lien. Any transfer in breach of these Articles shall be void.

10.6. Any Shareholder proposing to transfer Shares or any interest in Shares shall (together with the Board) notify the Topco Board and each of the Investor Representatives prior to such transfer.

Art. 11. Drag Along.

11.1. If a Topco Drag Notice is served in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement on each of the Manco Representatives and the Board on behalf of all of the Shareholders (a «Manco Drag Notice») the Board shall notify each Shareholder of the receipt and terms of such Manco Drag Notice served upon it and the aggregate price payable for each Shareholder's Shares (which shall be in accordance with Article 11.2) as soon as reasonably practicable following receipt thereof and in any event no later than 5 Business Days thereafter.

11.2. Provided that:

(a) each A Ordinary Share shall rank *pari passu* in all respects with all Topco A Ordinary Shares and the price (or repayment or redemption amount as the case may be) specified in the Manco Drag Notice shall be the same for each Topco A Ordinary Share and A Ordinary Share; and

(b) together, in aggregate, the B Ordinary Shares and C Ordinary Shares shall rank *pari passu* in all respects with all of the Topco B Ordinary Shares and the aggregate price (or repayment or redemption amount as the case may be) specified in the Manco Drag Notice for the Shareholders' B Ordinary Shares and C Ordinary Shares shall be the same as the Company would have received for its Topco B Ordinary Shares if the Company was selling such Topco B Ordinary Shares pursuant to a Topco Drag Notice rather than the Shareholders selling pursuant to a Manco Drag Notice; and

(c) the aggregate price payable (or repayment or redemption amount as the case may be) for the B Ordinary Shares and C Ordinary Shares under the Manco Drag Notice shall be allocated between the holders of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares in accordance with Article 29,

if a Manco Drag Notice is duly served in accordance with the terms of Article 13 (Drag Along for Subscribers) of the Topco Articles and all of the provisions of Article 13 (Drag Along for Subscribers) of the Topco Articles have been complied with, the Shareholder(s) shall be required to transfer, within 32 days of the Manco Drag Notice being served on Manco and the Manco Representatives (provided that Manco has not by that date exercised its rights pursuant to the offer made under article 13.1(g) of the Topco Articles to acquire the Equity Interests of the Transferors), that Shareholder's holding of each class and type of Equity Interest held by them (including each class and type of Equity Interest which may be issued pursuant to the exercise or conversion of options over, or rights to subscribe for, securities convertible into Equity Interests held by the Shareholders at the date of the Manco Drag Notice) (together, the «Dragged Equity Interests»), on the basis set out in the Shareholders' Agreement and the same terms and conditions as shall have been agreed, in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement, between the Transferors (as defined below) and the Drag Transferee (the «Drag Transferee» being the person to whom the Subscriber Majority, including the Drag Exerciser (as defined below) (each Subscriber comprising the Subscriber Majority and each of their Associates being the «Transferors») propose to transfer Topco Shares such person being either (i) a third party on bona fide arm's length

terms; or (ii) to an Associate for Fair Drag Value (as defined in and determined in accordance with the Shareholders' Agreement) and set out in the Manco Drag Notice.

11.3. Each Shareholder irrevocably appoints such of the Topco Managers (as appointed by the Drag Exerciser (the «Drag Exerciser» being the Qualifying Shareholder who gives the Manco Drag Notice)) as its agent authorised to take any action on its behalf including the execution of any document and the receipt of any payment in accordance with each party's obligations under this article 11.

11.4. Each Shareholder agrees that:

(a) if it is a Shareholder whose Shares are acquired pursuant to this article 11, it shall deliver duly executed share transfer agreement(s) (and such other documents of transfer as may be required) in respect of the Dragged Equity Interests registered in its name, together with the relevant share or other certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to each of the Board and a Subscriber Majority) to the Company on or before the 31st day after the Manco Drag Notice is given (the «Drag Date»), provided that the Shareholder(s) have not by that date exercised their rights pursuant to the offer made under article 13.1(g) of the Topco Articles to acquire the Equity Interests of the Transferors. If such certificate(s) relate to any Equity Interests which a Remaining Shareholder is not bound to transfer under this article 11, the Company shall issue fresh certificates for the balance;

(b) subject always to receipt of the duly executed share transfer agreements referred to in article 11.4(a), on the Drag Date the Company shall, on behalf of the Drag Transferee, pay to each Shareholder, to the extent that the Drag Transferee has put the Company in the requisite cleared funds, the aggregate monies due for the Dragged Equity Interests of that Shareholder (or if the consideration is to be paid by way of an issue of securities, the aggregate value of the securities due). The Company's receipt for the aggregate monies due shall be a good discharge to the Drag Transferee who shall not be responsible as to its application;

(c) if any Shareholder fails to perform its obligations under article 11.4(a) (such Shareholder being a «Defaulting Shareholder») the Company shall hold the relevant monies (or if the consideration is to be paid by way of an issue of securities, the aggregate value of the securities due) on trust for that Defaulting Shareholder without any obligation to pay interest;

(d) if the consideration for the acquisition of Dragged Equity Interests is to be made by way of cash, payment to the Shareholder(s) shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Shareholder(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the postal address notified to the Company by each Shareholder for such purpose and, in default of such notification, to the Shareholder's last known address;

(e) any Topco Manager appointed pursuant to article 11.3 shall be authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of any Defaulting Shareholder a transfer of the relevant Dragged Equity Interests to the Drag Transferee, to the extent that the relevant Drag Transferee has, by the Drag Date, put the Company in cleared funds in respect of the aggregate price payable for the Dragged Equity Interests to be transferred to him (or if the consideration is to be paid by way of an issue of securities, the aggregate value of the securities due);

(f) subject to any formalities required by law, the Board and the Shareholders shall authorise registration of the transfer (s) pursuant to this article 11, after which the validity of such transfer(s) pursuant to this article 11 shall not be questioned by any person; and

(g) each Defaulting Shareholder shall surrender his share certificate(s), if any, relating to the Dragged Equity Interests registered in its name, together with the relevant share or other certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board and the Subscriber Majority) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Defaulting Shareholders shall be entitled to the price payable for the Dragged Equity Interests transferred on its/their behalf, without interest. If such certificate(s) relate to any Equity Interests which a Defaulting Shareholder is not bound to transfer under this article 11, the Company shall issue fresh certificates for the balance.

11.5. Each Shareholder acknowledges and agrees that the authority conferred under this article 11 is necessary as security for the performance by the Shareholders of their obligations under this article 11.

Art. 12. Permitted Transfers.

12.1. An Employee or a nominee or trustee for an Employee (the «Original Member») may transfer Shares to a Family Member of such Original Member or the person for whom the Original Member is acting as nominee or trustee or to the trustees of a Family Trust of such Original Member or the person for whom the Original Member is acting as nominee or trustee provided always that if such person ceases to be a Family Trust or a Family Member, the Original Member shall procure that any Shares held by such person are transferred to the Original Member, another Family Member or a Family Trust or to the trustees of a Family Trust in each case of such Original Member or the person for whom the Original Member is acting as nominee or trustee.

12.2. A trustee of a Family Trust may at any time transfer any Share to:

(a) the new or remaining trustees of the Family Trust upon change of trustees;

and

(b) any person on their becoming entitled to the same under the terms of the Family Trust.

12.3. Any person holding an interest in Shares as a result of a transfer in accordance with Articles 12.1 or 12.2 may at any time transfer such Shares to another Family Member or Family Trust of the Original Member or the person for whom the Original Member is or was acting as nominee or trustee.

12.4. Any person entitled to Shares in consequence of the death or bankruptcy of an individual or Executive or Employee on whose behalf a Shareholder was holding Shares as trustee or nominee may transfer Shares to any person or trustee to whom such individual Shareholder or former Shareholder or Executive or Employee on whose behalf a Shareholder or former Shareholder was holding Shares as a trustee or nominee, if not dead or bankrupt, would be permitted to transfer the same.

12.5. Any person holding Shares as a result of a transfer made after the date of the adoption of these Articles by a person who was permitted to make such transfer under the terms of these Articles to such Shareholder (a) may at any time transfer any Share to the person who originally transferred such Shares to such person (or to any other person to whom such original transferor was permitted to transfer Shares) and (b) shall be obliged to transfer all the Shares to the person who originally transferred such Shares to such person upon that Shareholder ceasing to be a person to whom Shares may be transferred pursuant to Articles 12.1 to 12.3 (inclusive).

12.6. An Employee Trust may transfer Shares in accordance with the rules of that Employee Trust.

12.7. An individual may transfer Shares to a nominee or trustee for that holder and any nominee or trustee for an individual may transfer Shares to any other nominee or trustee acting for such individual or to the individual who is the beneficiary provided that no beneficial interest in the Shares passes by reason of such transfer.

12.8. All Shares issued or to be issued to the Executives, their Family Trusts or an Employee are to be held by no more than two nominees or trustees on behalf of all of the Executives and/or Employees, unless otherwise agreed in writing by the Manco Representatives.

12.9. A Shareholder may transfer any Shares pursuant to a Topco Drag Notice served on such Shareholder in accordance with the Shareholders' Agreement.

12.10 A Shareholder may transfer any Shares with the consent of a Subscriber Majority.

Art. 13. Compulsory Transfers of Executives' Shares.

13.1. The Board shall be entitled, and shall if so requested in writing by a Subscriber Majority, either:

(a) within the period commencing on the Cessation Date and expiring at midnight on the first anniversary of such date (the «Cessation Period»); or

(b) where the purchase of the relevant Sweet Equity Shares during the Cessation Period is prevented by restrictions under any applicable law or by the terms of the Financing Documents, within six months after the end of the Cessation Period,

to serve notice (the «Compulsory Transfer Notice») on all or any members of the Departing Employee's Group who hold Sweet Equity Shares. The Compulsory Transfer Notice may require the relevant member(s), within ten days of the Compulsory Transfer Notice, to transfer such number and class of Sweet Equity Shares held by them at such prices (subject to the price being not less than that provided for in Article 13.2) in each case as are specified in the Compulsory Transfer Notice to such person(s) as may (subject to Article 13.10) be specified in the Compulsory Transfer Notice or subsequently by the Board (with the consent of a Subscriber Majority). If the relevant member(s) of the Departing Employee's Group make(s) default in transferring the Shares required to be transferred, the provisions of Article 10.3 (Transfer of Shares) shall apply (references therein to the holder, Relevant Securities, transferee and documents being construed in accordance with the provisions of this Article 13).

13.2. The price at which each Sweet Equity Share may be required to be transferred pursuant to Article 13.1 shall be determined by the Board, with the consent of a Subscriber Majority, and shall be no lower than:

(a) if the reason for the Departing Employee becoming a Departing Employee (the «Departure Reason») is a Bad Reason: the lower of Cost and Market Value; and

(b) if the Departure Reason is a Good Reason:

(I) Market Value for:

(A) in respect of a Departing Employee and/or Departing Employee Group which only holds B Ordinary Shares or only holds C Ordinary Shares, such percentage of such B Ordinary Shares or C Ordinary Shares held by the Departing Employee and/or any member of the Departing Employee's Group as is equal to «A» (calculated as set out below); or

(B) in respect of a Departing Employee and/or Departing Employee Group which holds B Ordinary Shares and C Ordinary Shares, such Sweet Equity Shares as in total represent «A» (calculated as set out below) per cent of the aggregate Market Value of all of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares held by such Departing Employee and/or Departing Employee Group,

where:

$$A = 100 \times (D/E)$$

where:

D = the lower of sixty (60) and the number of calendar months to have elapsed from the Commencement Date to the Cessation Date

E = 60; and

(II) unless a Subscriber Majority determines otherwise, the lower of Cost and Market Value in respect of the remainder of the Sweet Equity Shares held by the Departing Employee and/or any member of the Departing Employee's Group.

13.3. In Article 13.2:

(a) «Good Reason» shall mean:

(i) the death of the Departing Employee;

(ii) the ill health (save where such ill health arises as a result of an abuse of alcohol or drugs) or permanent disability of the Departing Employee rendering him incapable of continued full-time employment in his current position (or a comparable position at the location he is employed or otherwise provides his services at the Cessation Date) with the Group or permanent disability of a member of the Departing Employee's immediate family;

(iii) the retirement of the Departing Employee on reaching retirement age in accordance with his terms of employment;
or

(iv) in other circumstances where the Board with Subscriber Majority consent agrees in writing that a Departing Employee should be a Good Leaver;

(b) in the case of the Senior Executives, Good Reason shall also include:

(i) the service contract of the Departing Employee (or other arrangement pursuant to which his services are provided to a Group Company) being terminated by that Group Company other than in circumstances in which the Group Company is entitled summarily to terminate such contract without payment of damages or payment in lieu of notice;

(ii) the redundancy of the Departing Employee;

(c) [intentionally left blank]

(d) «Bad Reason» shall mean:

(i) voluntary resignation by the Departing Employee for a reason other than a Good Reason; or

(ii) any other reason which is not a Good Reason;

(e) «Cost» shall mean the amount paid or paid up (by way of purchase, contribution in kind or subscription price at the time of such purchase, contribution in kind or subscription) for each Sweet Equity Share in question by the first member (in point of time) of the Departing Employee's Group who held such Sweet Equity Share.

13.4. In determining the Market Value of each Sweet Equity Share the subject of the Compulsory Transfer Notice:

(a) in the case of any Senior Executive who is a Departing Employee, the Company (with consent of Topco) may propose to the relevant Senior Executive a price (calculated on the basis set out in paragraphs (a) to (f) inclusive of Article 13.6) which if accepted by him shall be deemed to be the Market Value for such Sweet Equity Shares. In the absence of agreement, Market Value shall be determined by the Auditors in accordance with Article 13.5; and

(b) in the case of any other Departing Employee, Market Value shall be determined by the Remuneration Committee (acting reasonably) provided that the Remuneration Committee shall, in determining the Market Value, adopt the valuation principles set out in Article 13.6 below.

13.5. Subject to Article 13.4, the Market Value of each Sweet Equity Share (the «Transferred Shares») the subject of the Compulsory Transfer Notice shall be their market value as at the date of the Compulsory Transfer Notice as between a willing buyer and a willing seller as certified by the Auditors (subject to Article 13.7) acting as experts and not arbitrators and whose determination shall be final and binding on the parties concerned in the absence of manifest error.

13.6. In arriving at the Market Value of any Transferred Shares, the Auditors shall be instructed to:

(a) disregard any restrictions attached to the Shares and no discount shall be made by reason of such Shares constituting a minority;

(b) determine the «Enterprise Value» of Topco which shall mean the price obtainable on a sale of:

(i) all of the issued shares of the Topco of whatever class; and

(ii) all Group Debt Securities in issue (including all accruals and arrears of interest thereon),

together the «Stapled Equity» between a willing buyer and a willing seller (on the assumption that the Stapled Equity is being sold for cash), assuming for the purpose of this Article 13.5 that the Topco is free of any indebtedness outstanding under the Financing Documents as at the date of the Compulsory Transfer Notice;

(c) deduct from the Topco Enterprise Value an amount equal to such amount which would be required as at the date of the Compulsory Transfer Notice to refinance all amounts (including all arrears and accruals of interest, fees and other costs and expenses payable (other than any repayment penalties or fees)) outstanding under the Financing Documents;

(d) deduct from the resultant figure an amount equal to that which would be required as at the date of the Compulsory Transfer Notice to refinance all amounts (including all arrears and accruals of interest, fees and other costs and expenses payable (other than any repayment penalties or fees)) outstanding under the Group Debt Securities then in issue;

(e) use the resultant figure as the market value of all of the issued ordinary share capital of Topco and from which determine the market value of all of the Topco Shares and Group Debt Securities held by the Company disregarding all restrictions for minorities or otherwise; and

(f) use the resultant figure to determine the market value of the Transferred Shares which shall be the amount of the proceeds from the sale of all of the Topco Shares and Group Debt Securities held by the Company for the market value calculated under article 13.6(e) as would be allocated and distributed in respect of the Transferred Shares in accordance with article 29;

13.7. If the Auditors are unwilling or unable to act under Article 13.5, then an Independent Expert shall determine the Market Value in accordance with Article 13.6 and the provisions of Articles 13.5 and 13.6 shall apply as if references therein to «Auditors» were to «Independent Expert» provided that in such circumstances the identity of the Independent Expert shall be nominated by the Board (with the approval of the Topco Board) and the relevant Senior Executive who is a Departing Employee or in the case of disagreement as to such nomination, appointed at the request of the board (with the approval of the Topco Board) or the relevant Senior Executive who is a Departing Employee by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

13.8. The costs and expenses of the Auditors shall be borne by Topco which shall be reimbursed by the Departing Employee as to 50 per cent of such costs and expenses unless the value determined by the Auditors is 10 per cent or more higher than that proposed by Topco, in which case such costs and expenses shall be borne by the Topco.

13.9. The Sweet Equity Shares to be transferred pursuant to a Compulsory Transfer Notice shall be offered to such Executives, employees of the Group, future employees of the Group and/or any Employee Trust and in such amounts as the CEO and CFO determine, provided that the number of Sweet Equity Shares which may be acquired by the Executives pursuant to any such Compulsory Transfer Notice shall not exceed 8 per cent. of the total equity share capital of the Company at such time.

13.10. Any Shares not taken up by the persons to whom they are offered pursuant to Article 13.9 shall be offered to employees, prospective employees of the Group or an Employee Trust as determined by the CEO and CFO or otherwise warehoused for future allocation by the CEO and CFO to employees or prospective employees of the Group or an Employee Trust.

13.11. The rights attaching to or restrictions on the Sweet Equity Shares set out in this Article 13 shall not be varied or abrogated by the Shareholders or the Company without the prior consent or sanction of the holders of more than 3/4 (three quarters) in nominal value of the issued Sweet Equity Shares provided that, in the case of this Article 13 only, such consent shall not be required if the variation or abrogation of rights is: (i) a variation or abrogation of the rights only of persons who are not holders of Sweet Equity Shares at that time; or (ii) does not adversely affect the holders of Sweet Equity Shares at that time.

Art. 14. Other Transfer Restrictions.

14.1 Notwithstanding any other provisions of these Articles, as long as the Licence and Co-operation Agreement continues in effect and KIRKBI or any of its respective nominees, or Associates is a Shareholder, a Shareholder may not transfer Shares or any interest in Shares and neither the Company nor any Group Company may issue or grant any rights over Shares, Quasi Equity, Debt Securities or loans, loan stock or shares of any Group Company to a LEGO Competitor or an Inappropriate Party without the prior written consent of each of KIRKBI, BLACKSTONE and CVC.

14.2 For the purposes of these Articles, any dispute as to whether a proposed transferee is a LEGO Competitor or an Inappropriate Party shall be referred for final resolution to a Queen's Counsel acting in England and Wales appointed by agreement between BLACKSTONE, KIRKBI and CVC to act as an expert and not as an arbitrator or in default of agreement within 30 days by the Chairman of the Bar Council of England and Wales upon the application of either BLACKSTONE, KIRKBI or CVC. The costs of the Queen's Counsel shall be borne as determined by that Queen's Counsel.

D. Management

Art. 15.

- (a) The Company is managed by the Board.
- (b) The Company will be bound in all circumstances by the signature of one A Manager and one B Manager.
- (c) In dealings with third parties, the Board has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

Art. 16. The Managers are appointed by the general meeting of Shareholders in accordance with Article 17 of these Articles. Subject to the provisions of these Articles, the Managers may be dismissed freely at any time

Art. 17. Appointment and Removal of Managers.

17.1. Each Shareholder holding at least 5 per cent. of the issued share capital of the Company from time to time shall be entitled to nominate one individual as an A Manager (provided that such individual must be either an Executive or a Shareholder) and all the Shareholders in general meeting shall appoint each person so nominated as A Managers.

17.2. The Manco Representatives shall be entitled to nominate three B Managers and all of the Shareholders in general meeting shall appoint each person so nominated as B Managers.

17.3. Only a Shareholder who nominated an A Manager may:

- (i) propose that the A Manager that they nominated be dismissed or suspended from office by all the Shareholders in general meeting; or
- (ii) nominate a replacement for such A Manager who has been dismissed or suspended from office by all the Shareholders in general meeting.

17.4. The B Managers present at any Meeting may appoint any one of their number to act as chairman for the purposes of that Meeting. The chairman shall have a casting vote.

17.5. Unless otherwise provided in these Articles or by separate agreement between the Shareholders, the Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers. Each Manager shall, at the discretion of the Board, be entitled to reimbursement of his reasonable out of pocket expenses in relation to attendance of each Meeting.

17.6 Each A Manager may appoint any other Manager, and each B Manager may appoint any other B Manager, in writing by facsimile, electronic mail or other means of written communication as his proxy for the purposes of any Meeting of the Board contemplated under this Article 17 and such proxy may vote on his behalf at that Meeting of the Board. A Manager may represent more than one of his colleagues.

17.7 At the time of the completion of any sale, assignment, transfer or other disposition of all of the Shares held by a Shareholder or, when its rights under article

17.1 cease, that Shareholder shall procure the resignation as soon as reasonably practicable of each, or as applicable, the A Manager nominated by it.

17.8. Any Shareholder proposing the removal or suspension of an A Manager nominated by it shall be responsible for, and agrees with the Company and the other Shareholders to indemnify and keep indemnified the Company and the other Shareholders on demand against all losses, liabilities and costs which the Company and the other Shareholders may incur arising out of, or in connection with, any claim by the A Manager for wrongful or unfair dismissal or redundancy or other compensation arising out of the A Manager's removal or loss of office.

Art. 18. Meetings of the Board.

18.1. The Board shall meet upon call by the chairman, or two Managers (one of which must be an A Manager and one of which must be a B Manager), and all such meetings shall occur in Luxembourg. The chairman shall preside at all meeting of the Board, but in his absence, the Board may appoint another B Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

18.2. Written notice of any meeting of the Board must be given to all of the Managers seven days in advance of the date foreseen for the meeting, except a meeting of the Board may be convened on less than seven days notice if one A Manager and one B Manager agrees. A special convocation will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

18.3 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the Board are physically present at the meeting in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 19. Quorum and Majority.

19.1. Subject to article 19.2, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken, and resolutions passed, at any Board meeting by votes of the Managers present or represented at such meeting in the following manner:

19.2. The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

19.3. The quorum for the transaction of business of the Board or any committee or sub-committee thereof shall be a majority of its members and in any case must include one A Manager and one B Manager (if appointed). If within an hour of the time appointed for a Meeting of the Board a quorum is not present such Meeting shall stand adjourned to the twentieth Business Day later at the same time and place unless agreed otherwise by one A Manager and one B Manager (if appointed). If at the adjourned Meeting a quorum is not present within one hour of the time appointed for such Meeting, the Managers present shall constitute a quorum provided that they are a majority of the Managers entitled to attend such adjourned Meeting. Notice of a Meeting adjourned for absence of a quorum shall be given to all Managers entitled to attend such adjourned Meeting.

19.4 The A Managers shall nominate any Manco Representatives that need to be appointed and the Board shall appoint such persons as Manco Representatives.

Art. 20. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Managers.

Art. 21. The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 22. The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Collective decisions of the shareholders

Art. 23. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 24. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 25. Shareholder and Board Consent Rights.

25.1. Any decision relating to any of the following matters shall require a prior Shareholder Consent:

(a) any change in the memorandum of association of the Company or the Articles, other than as required where there is any conflict or inconsistency between the provisions of any agreement entered into by the Shareholders and the provisions of these Articles;

(b) any issue of Shares or Quasi Equity or Debt Securities;

(c) any acquisition or subscription by the Company of any asset including, without limitation, any shares in any Group Company, any Group Quasi Equity, any Group Debt Securities and/or any other interest in the Group;

(d) any transfer of any asset by the Company including, without limitation, any shares in any Group Company, and Group Quasi Equity, any Group Debt Securities and/or any other interests in the Group;

(e) the undertaking or entering into of any transaction by the Company which, if the Company were admitted to the Official List of the UK Listing Authority and to trading on the London Stock Exchange's market for listed securities, would constitute a transaction falling within Class 1 (as defined from time to time in the Listing Rules) save that the calculation resulting from the consideration to market capitalisation ratio shall not apply;

(f) the passing of any resolution to (i) wind up the Company, Topco or any material Group Company, or the filing of any petition for the appointment of a liquidator, or the making of an invitation to any person to appoint an administrative receiver or administrator or the taking of any step (including but without limitation the service of any notice or filing of any document by the Company or any of its directors) under the provisions under Section VII of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, and article 440 and following of the Luxembourg Commercial Code (ii) to place the Company, Topco or any Group Company, as the case may be, in administration, or the presentation of any petition by the Company, Topco or any Group Company, as the case may be, or any of its managers to the court for an administration order under the provisions of the grand ducal decree of 24 May 1935 on controlled management;

(g) the creation, renewal or extension or any borrowing by the Company; and

(h) any change to the business of the Company.

25.2 The provisions of Article 25.1 above shall not apply to a sale of the Company pursuant to the mechanism set out in Article 11 or to any action necessary to implement such sale or to give effect to any matter specifically contemplated by these Articles, the Shareholders' Agreement, the Topco Articles or in any agreement between the Shareholders, each of which shall require the approval of the Board acting by a simple majority.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 26. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 27. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 28. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Manager or the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 29. Any distributions made by the Company of amounts of capital or income available for distribution in accordance with Luxembourg law, at any time and including upon the liquidation of the Company, (a «Distribution») shall be allocated as follows:

(a) all amounts deriving in any way and in any form in respect of the Company's interest in Topco A Ordinary Shares shall be distributed to the holders of A Ordinary Shares (in their capacity as such) pro rata to the number of A Ordinary Shares they hold;

(b) all amounts deriving in any way and in any form in respect of the Company's interest in Topco B Ordinary Shares shall be distributed as follows:

(i) an amount equal to the B Share Percentage of all such amounts shall be distributed to the holders of B Ordinary Shares (in their capacity as such) pro rata to the number of B Ordinary Shares they hold; and

(ii) an amount equal to the C Share Percentage of all such amounts shall be distributed to the holders of the C Ordinary Shares (in their capacity as such) pro rata to the number of C Ordinary Shares they hold.

Art. 30. Dividends in respect of Shares shall be allocated to Shareholders in accordance with Article 29 and, in respect of such amounts for distribution, as between the Shares comprising the A Ordinary Shares and the Shares comprising the B Ordinary Shares and the Shares comprising the C Ordinary Shares, according to the following allocation scheme:

(a) The holders of A1 Ordinary Shares, A2 Ordinary Shares, A3 Ordinary Shares and A4 Ordinary Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of such A Ordinary Shares. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for allocation to the holders of A Ordinary Shares in the Company, if any, shall be paid to the holders of A5 Ordinary Shares;

Should the A5 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of A4 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of A Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of A1 Ordinary Shares, A2 Ordinary Shares and A3 Ordinary Shares;

Should the A5 Ordinary Shares and A4 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of A3 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of A Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of A1 Ordinary Shares and A2 Ordinary Shares;

Should the A5 Ordinary Shares, A4 Ordinary Shares and A3 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of A2 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of A Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of A1 Ordinary Shares; and

Should the A5 Ordinary Shares, A4 Ordinary Shares, A3 Ordinary Shares and A2 Ordinary Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of A1 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of A Ordinary Shares, if any.

(b) The holders of B1 Ordinary Shares, B2 Ordinary Shares, B3 Ordinary Shares and B4 Ordinary Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of such B Ordinary Shares. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for allocation to the holders of B Ordinary Shares in the Company, if any, shall be paid to the holders of B5 Ordinary Shares;

Should the B5 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of B4 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of B Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of B1 Ordinary Shares, B2 Ordinary Shares and B3 Ordinary Shares;

Should the B5 Ordinary Shares and B4 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of B3 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of B Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of B1 Ordinary Shares and B2 Ordinary Shares;

Should the B5 Ordinary Shares, B4 Ordinary Shares and B3 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of B2 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of B Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of B1 Ordinary Shares; and

Should the B5 Ordinary Shares, B4 Ordinary Shares, B3 Ordinary Shares and B2 Ordinary Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of B1 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of B Ordinary Shares, if any.

(c) The holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares and C4 Ordinary Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of such C Ordinary Shares. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for allocation to the holders of C Ordinary Shares in the Company, if any, shall be paid to the holders of C5 Ordinary Shares;

Should the C5 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of C4 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of C Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares and C3 Ordinary Shares;

Should the C5 Ordinary Shares and C4 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of C3 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of C Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of C1 Ordinary Shares and C2 Ordinary Shares;

Should the C5 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C3 Ordinary Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of C2 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of C Ordinary Shares, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of C1 Ordinary Shares; and

Should the C5 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares and C2 Ordinary Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the allocation, the holders of C1 Ordinary Shares shall be entitled to receive all remaining income available for allocation to the holders of C Ordinary Shares, if any.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 31. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 32. In the event of the transfer of any Topco Shares, Group Quasi Equity and/or Group Equity Interests, then, notwithstanding anything to the contrary in the terms and conditions governing such transfer (unless all the Shareholders immediately prior to such transfer have agreed to the contrary for the purposes of this article 32) the Company shall procure that the consideration (whenever received and in whatever form) shall be held by a trustee nominated by the Board and shall be distributed amongst the Shareholders as set out in article 29 as if the date of such transfer were the date of the return of capital for the purposes of article 29.

Art. 33. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 34. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 35. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 1915 concerning commercial companies and amendments thereto.”

Fifth Resolution

The sole shareholder acknowledges that John Sutherland is currently the sole manager of the Company and now resolves to appoint the same as a B Manager of the Company with immediate effect.

The sole shareholder further resolves to appoint the following persons with immediate effect:

(i) A Managers:

- Nicholas Varney, born in Rowner, Hampshire, on 28th November 1962, residing at Higher Farm House, Bagber, Sturminster Newton, Dorset. DT10 2HB;

- Andrew Carr, born in Lyndhurst, Hampshire, on 16th June 1963, residing at 3 Gardens Road, Lilliput, Poole, Dorset. BH14 8JF;

- Glenn Earlam, born in Altrincham, Cheshire, on 15th Septemeber 1965, residing at 26 Ganghill, Guildford. Surrey. GU1 1XF;

- Mark Fisher, born in Stoke on Trent, Staffordshire, on 4th January 1969, residing at Grove Barn, Lower Coombe, Donhead St Mary, Shaftesbury, Dorset. SP7 9LY;

- John Jakobsen, born in Herning, Denmark, on 9th October 1963, residing at Sunny Glen, Linford Road, Ringwood, Hants. BH2Y 3HZ;

- Nick Mackenzie, born in Newcastle under Lyme, Staffordshire, on 30th July 1968, residing at Westmead, 13 Chestnut Close, Measham, Bucks. HP6 6EQ;

- Teresa Colaiani, born in Bari, Italy, on 3rd April 1968, residing at 5 Lakeside Road, Poole, Dorset. BH13 6LR;

- Grant Stenhouse, born in Dundee, Scotland, on 16th February 1958, residing at Frampton House, Dunbury Lane, Winterborne Stickland, Blandford, Dorset. DT11 0NU;

- David Bridgford, born in Knutsford, Cheshire, on 1st August 1962, residing at Gosmere Barn, New House Lane, Sheldwich, Kent. ME13 9PR;

- Andy Davies, born in Dryslwyn, Wales, on 5th August 1960, residing at 4 Witherslack Close, Headley Down, Bordon, Hants. GU35 8HN; and

- Colin Armstrong, born in Edinburgh, Scotland, on 22nd June 1964, residing at Priors Barton, Barton End, Winchester, Hants. SO23 9QF;

(ii) B Managers:

- John Sutherland, born in Lower Hutt, New Zealand on 2 December 1964, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg; and

- Benedicte Moens-Colleaux, born in Namur, Belgium, on 13th Oct 1972, residing at 2 Bd-Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 4,800.- There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Merlin Entertainments Share Plan Nominee Limited (anciennement De Facto 1271 Limited), ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, Royaume Uni, numéro d'enregistrement 5507318, dûment représentée par Dimitar Morarcaliev, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée à Poole le 21 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.756, constituée suivant acte du notaire remplacé, en date du 25 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500), de manière à le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) à zéro euro (EUR 0), par l'annulation d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01), détenues par l'associé unique. Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) sera remboursé à l'associé unique.

Seconde résolution

L'associé unique décide de créer les classes suivantes de parts sociales: les parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), les parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), les parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), les parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), les parts sociales de catégorie A5 (les «Parts Sociales de Catégorie A5»), les parts sociales de catégorie B1 (les «Parts Sociales de Catégorie B1»), les parts sociales de catégorie B2 (les «Parts Sociales de Catégorie B2»), les parts sociales de catégorie B3 (les «Parts Sociales de Catégorie B3»), les parts sociales de catégorie B4 (les «Parts Sociales de Catégorie B4»), les parts sociales de catégorie B5 (les «Parts Sociales de Catégorie B5»), les parts sociales de catégorie C1 (les «Parts Sociales de Catégorie C1»), les parts sociales de catégorie C2 (les «Parts Sociales de Catégorie C2»), les parts sociales de catégorie C3 (les «Parts Sociales de Catégorie C3»), les parts sociales de catégorie C4 (les «Parts Sociales de Catégorie C4») et les parts sociales de catégorie C5 (les «Parts Sociales de Catégorie C5»), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans les statuts de la Société, tels qu'ils feront l'objet d'une refonte complète suite à la quatrième résolution.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-seize euro et vingt-cinq cents (EUR 99.776,25), par l'émission de deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A1, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A2, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A3, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A4, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A5, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B1, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B2, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de

Catégorie B3, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B4, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B5, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C1, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C2, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C3, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C4 et quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C5, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,001) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'associé unique pour un prix de souscription total de dix millions huit cent mille cinq cent quarante cinq euro et soixante-sept cents (EUR 10.800.545,67) dont quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-seize euro et vingt-cinq cents (EUR 99.776,25) seront alloués au capital social de la Société et dix millions cinq cent soixante et onze mille neuf cent vingt-huit euro et trente-quatre cents (EUR 10.700.769,42).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées comme suit:

- deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A1, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A2, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A3, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A4, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A5 ont été payées par un apport en nature constitué par deux cent six mille cinq cent vingt-cinq (206.525) Parts Sociales Ordinaires A1, deux cent six mille cinq cent vingt-cinq (206.525) Parts Sociales Ordinaires A2, deux cent six mille cinq cent vingt-cinq (206.525) Parts Sociales Ordinaires A3, deux cent six mille cinq cent vingt-cinq (206.525) Parts Sociales Ordinaires A4 et deux cent six mille cinq cent vingt-cinq (206.525) Parts Sociales Ordinaires A5 dans le capital social de Merlin Entertainments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.309 («Topco»). Le prix de souscription de neuf millions trois cent vingt-neuf mille sept cent soixante-seize livres sterling et dix-sept pence (GBP 9.326.776,17) correspondant à dix millions six cent huit mille quarante-cinq euro et soixante-sept cents (EUR 10.608.045,67) selon le taux de change de la Banque Centrale Européenne de 1,137 au 20 juin 2011, sera alloué de la manière suivante: dix mille trois cent vingt-six euro et vingt-cinq cents (EUR 10.326,25) seront alloués au capital social de la Société et dix millions quatre cent soixante-huit mille huit cent soixante-dix-huit euro et trente-quatre cents (EUR 10.597.719,42) seront alloués au compte prime d'émission de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur d'apport a été produite au notaire soussigné;

- deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B1, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B2, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B3, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B4, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B5 ont été payées par un apport en nature constitué par deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales Ordinaires B1, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales Ordinaires B2, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales Ordinaires B3, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales Ordinaires B4 et deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales Ordinaires B5 dans le capital social de Topco. Le prix de souscription de cent quatorze mille cinq cents euro (EUR 114.500) sera alloué de la manière suivante: onze mille quatre cent cinquante euro (EUR 11.450) seront alloués au capital social de la Société et cent trois mille cinquante euro (EUR 103.050) seront alloués au compte prime d'émission de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur d'apport a été produite au notaire soussigné.

- quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C1, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C2, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C3, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C4 et quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C5 ont été payées par un apport en nature constitué par un million cinq cent soixante mille (1.560.000) Parts Sociales Ordinaires B1, un million cinq cent soixante mille (1.560.000) Parts Sociales Ordinaires B2, un million cinq cent soixante mille (1.560.000) Parts Sociales Ordinaires B3, un million cinq cent soixante mille (1.560.000) Parts Sociales Ordinaires B4 et un million cinq cent soixante mille (1.560.000) Parts Sociales Ordinaires B5 dans le capital social de Topco. Le prix de souscription de soixante dix-huit mille euro (EUR 78.000) sera entièrement alloué au capital social de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur d'apport a été produite au notaire soussigné.

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de chez Arendt & Medernach, agissant individuellement, à faire les modifications nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital.

Quatrième résolution

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'associé unique décide la refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

A. «Définitions

Art. 1^{er}.1. Dans les présents Statuts, sauf si ces termes désignent un objet différent ou se situent dans un contexte différent:

«Parts Sociales Ordinaires A» désigne les Parts Sociales Ordinaires A1, les Parts Sociales Ordinaires A2, les Parts Sociales Ordinaires A3, les Parts Sociales Ordinaires A4 et les Parts Sociales Ordinaires A5 (ainsi que toute autre série de Parts Sociales Ordinaires A émises par la Société) prises ensemble et «Part Sociale Ordinaire A» désigne l'une d'entre elles;

«Détenteur de Parts Sociales Ordinaires A» désigne un détenteur actuel d'une Part Sociale Ordinaire A.

«Parts Sociales Ordinaires A1» désigne les parts sociales ordinaires A1 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires A2» désigne les parts sociales ordinaires A2 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires A3» désigne les parts sociales ordinaires A3 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires A4» désigne les parts sociales ordinaires A4 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires A5» désigne les parts sociales ordinaires A5 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Filiales» désigne, en ce qui concerne toute entité, une entité contrôlée par ou qui contrôle ou sous le contrôle commun avec cette entité, y compris dans le cas des Associés de KIRKBI, toute société, fiducie, fondation ou autre entité détenue ou contrôlée par Kjeld Kirk Kristiansen et/ou l'un des membres de sa famille.

«Gérant A» désigne une personne qui est nommée comme Gérant A selon l'article 17.1.

«Statuts» désigne les statuts de la Société actuellement en vigueur;

«Entité Associée» désigne:

(a) en relation avec BLACKSTONE, une Entité Rattachée de BLACKSTONE ou une personne Contrôlée par BLACKSTONE ou toute Filiale et tout Portefeuille de Société de BLACKSTONE;

(b) en relation avec un Actionnaire KIRKBI, une Entité Rattachée ou une société associée de KIRKBI ou KIRKBI AG (telle que définie dans la section 416 de la Loi de 1988 portant réglementation des impôts sur le revenu des sociétés) ou toute société, fiducie (trust), fondation ou autre entité possédée ou Contrôlée par Kjeld Kirk Kristiansen et/ou un ou plusieurs membres de sa famille, quels qu'ils soient et tout Portefeuille de Société de KIRKBI; et

(c) en relation avec CVC, une Entité Rattachée de CVC ou une personne Contrôlée par CVC ou toute filiale et tout Portefeuille de Société de CVC; et

(d) en relation avec toute autre personne, une Entité Rattachée ou une personne Contrôlée par cette personne ou toute société, fiducie (trust), fondation ou une autre entité possédée ou Contrôlée par cette personne, ou une personne pour laquelle cette personne détient des Parts Sociales en tant que mandataire ou fiduciaire (un «Bénéficiaire») ou tout autre mandataire ou fiduciaire de ce Bénéficiaire et tout Portefeuille de Société de cette entité,

mais dans aucun cas un membre du Groupe ne devra être traité comme une Entité Associée;

«Auditeurs» désigne les auditeurs actuels de la Société;

«Gérant B» désigne une personne nommée comme Gérant B selon l'article 17.2.

«Détenteur de Parts Sociales Ordinaires B» désigne un détenteur actuel d'une Part Sociale Ordinaire B.

«Parts Sociales Ordinaires B» désigne les Parts Sociales Ordinaires B1, les Parts Sociales Ordinaires B2, les Parts Sociales Ordinaires B3 et les Parts Sociales Ordinaires B4 et les Parts Sociales Ordinaires B5 prises ensemble et «Part Sociale Ordinaire B» désigne l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Ordinaires B1» désigne les parts sociales ordinaires B1 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires B2» désigne les parts sociales ordinaires B2 de EUR 0,01 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires B3» désigne les parts sociales ordinaires B3 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires B4» désigne les parts sociales ordinaires B4 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires B5» désigne les parts sociales ordinaires B5 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Pourcentage des Parts B» désigne la proportion suivante exprimée en pourcentage:

$$(B \times 10)/(B \times 10) + C$$

Dans lequel B est égal au nombre de Pars Sociales Ordinaires B issus au moment concerné; et C est égal au nombre de Pars Sociales Ordinaires C issus au moment concerné;

«BLACKSTONE» désigne collectivement BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., BLACKSTONE MERLIN HOLDINGS LIM-

TED et toute personne à laquelle les parts sociales détenus par BLACKSTONE dans Topco sont cédées conformément aux articles 14.1 à 14.5 (compris) des Statuts Topco et/ou leurs partenaires généraux respectifs et/ou l'un d'entre eux, selon ce que le contexte pourrait requérir ou autoriser;

«Gérant de BLACKSTONE» désigne un Gérant de la Société nommé dans le cadre d'une proposition émise par BLACKSTONE en vertu de l'article 20.1 des Statuts Topco;

«Mandataire de BLACKSTONE» désigne la personne nommée comme Mandataire d'un investisseur Blackstone dans le Pacte d'Actionnaires.

«Associé BLACKSTONE de Topco» désigne BLACKSTONE ou tout Entité Associée de BLACKSTONE et toute personne à qui sont cédées des Parts Sociales conformément à l'article 14 des Statuts Topco et dans tous les cas un détenteur de Parts Sociales le cas échéant;

«Conseil de Gérance» désigne le conseil des Gérants de temps à autre;

«Jour Ouvrable» désigne tout jour autre qu'un samedi ou dimanche ou un jour férié en Angleterre;

«Parts Sociales Ordinaires C» désigne les Parts Sociales Ordinaires C1, les Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C3, les Parts Sociales Ordinaires C4 et les Parts Sociales Ordinaires C5 prises ensemble et «Part Sociale Ordinaire C» désigne l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Ordinaires C1» désigne les parts sociales ordinaires C1 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires C2» désigne les parts sociales ordinaires C2 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires C3» désigne les parts sociales ordinaires C3 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires C4» désigne les parts sociales ordinaires C4 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires C5» désigne les parts sociales ordinaires C5 de EUR 0,001 chacune dans le capital de la Société ayant les droits mentionnés dans les présents Statuts;

«Pourcentage des Parts C» désigne la proportion suivante exprimée en pourcentage:

$$C/(B \times 10) + C$$

Dans lequel B est égal au nombre de Pars Sociales Ordinaires B issus au moment concerné; et

C est égal au nombre de Pars Sociales Ordinaires C issus au moment concerné;

«CEO» désigne Nicholas Varney aussi longtemps qu'il restera le chief executive officer (Président-directeur général) du Groupe et, par la suite, la personne occupant le poste de chief executive officer du Groupe;

«Date de Cessation» désigne la date à laquelle une personne devient un Salarié en Partance;

«CFO» désigne Andrew Carr aussi longtemps qu'il occupera le poste de directeur financier du Groupe et, par la suite, la personne occupant le poste de directeur financier du Groupe;

«Valeur du Capital à la Clôture» désigne £1, 231, 018,380;

«Date de Début» désigne (i) par rapport à un Employé Partant qui détient (ou son mandataire) ou un membre du Groupe des Employés Partants (ou leur mandataire) des Parts Sociales jusqu'au 22 juin 2011, et (ii) par rapport à toute personne qui acquiert (inclus le mandataire de celle-ci) leur premier titre dans les Parts Sociales Ordinaires B et/ou C après le 22 juin 2011 autrement que résultant d'un transfert à un membre Groupe des Employés Partants, la date au plus tard à laquelle le détenteur concerné (ou son mandataire) acquiert sa première Part Sociale Ordinaire B or Part Sociale Ordinaire C;

«Société» désigne Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.;

«Achèvement» à la signification qui lui est donné dans le Pacte d'Actionnaires;

«Date d'Achèvement» désigne le jour pendant lequel l'Achèvement à lieu;

«Notification de Cession Obligatoire» a la signification figurant à l'article 15.1 (Cessions obligatoires des Parts Sociales des Executives);

«Contrôle» désigne le pouvoir d'une personne (ou de plusieurs personnes agissant de concert) de s'assurer que les affaires d'une autre sont conduites conformément aux souhaits de cette personne (ou de plusieurs personnes agissant de concert) pour l'une des raisons suivantes:

(a) s'il s'agit d'une société, parce qu'étant le propriétaire réel de plus de 50 pour cent du capital-parts sociales émis de -ou des droits de vote dans -cette société, ou parce qu'ayant le droit de désigner ou de révoquer une majorité des directeurs ou administrateurs ou de contrôler autrement les votes lors des réunions du conseil de cette société en vertu de quelconques pouvoirs conférés par les statuts (ou l'équivalent) ou par tout autre document régissant les affaires de cette société;

(b) s'il s'agit d'une société de personnes, parce qu'étant le propriétaire réel de plus de 50 pour cent du capital de cette société de personnes, ou parce qu'ayant le droit de contrôler la composition de la majorité des dirigeants ou les votes

de cette société de personnes en vertu de quelconques pouvoirs conférés par le contrat de société en nom collectif ou par tout autre document régissant les affaires de cette société en nom collectif; ou

(c) s'il s'agit d'un individu, parce qu'étant une personne associée (telle que définie à la section 1122 de la Loi anglaise de 2010 portant réglementation des impôts sur le revenu et sur les sociétés) à cet individu, et «Contrôlée» sera interprété en conséquence. Aux fins de cette définition uniquement, «personnes agissant de concert» désigne, en relation avec une personne, les personnes qui co-opèrent activement en vertu d'un accord ou d'un arrangement (qu'il soit formel ou informel) en vue d'obtenir, de consolider ou d'exercer le Contrôle de cette personne;

«personne morale» désigne toute personne morale ou association de personnes, qu'il s'agisse ou non d'une société;

«CVC» désigne Lancelot Holding S.à .r.l., une société constituée à Luxembourg avec siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

«Associé CVC Topco» désigne CVC ou tout Entité Associée détenant des parts sociales de Topco et toute personne à qui sont cédées des parts sociales de Topco conformément à l'article 14 des statuts Topco et en tous les cas tout détenteur de parts le cas échéant;

«Gérant de CVC» désigne un gérant de Topco nommé conformément à une proposition faite par CVC conformément à l'article 20.1(i) des Statuts Topco;

«Mandataire de CVC» la personne désignée comme la personne représentant l'investisseur de CVC dans le Pacte d'Actionnaires;

«Titres de Créances» désigne des titres d'emprunt, des obligations ou d'autres titres de créances émis par la Société à un Associé ou à une Entité Associée d'un Associé, y compris, sans limitation, les prêts de montants supplémentaires à la Société.

«Acte d'Adhésion» désigne l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires à signer par toute personne qui détient une participation dans la Société;

«Salarié en Partance» désigne:

(a) tout individu qui est un salarié ou un administrateur d'une ou de plusieurs Société(s) du Groupe (autre qu'un Gérant BLACKSTONE, quel qu'il soit, ou qu'un Gérant KIRKBLI, quel qu'il soit, ou qu'un Gérant DIC, quel qu'il soit) et qui cesse de l'être et qui ne commence pas ou ne continue pas à fournir autrement des services à une Société du Groupe, quelle qu'elle soit; ou

(b) tout individu dont les services sont fournis autrement à une ou plusieurs Société(s) du Groupe et cesse de l'être et ne devient pas ou n'est plus un salarié ou un administrateur d'une ou de plusieurs Sociétés du Groupe, quelles qu'elles soient;

«Groupe du Salarié en Partance» désigne:

(a) un Salarié en Partance;

(b) les fiduciaires actuels d'une Fiducie familiale du Salarié en Partance, ou un Membre de sa famille;

(c) tout Membre de la famille de ce Salarié en Partance;

(d) toute personne désignée par le Conseil de Gérance aux fins de l'article 13.1 (Cessions obligatoires des Parts Sociales des Executives) en relation avec le Salarié en Partance comme condition de tout accord de cession donné conformément à l'article 10.2 (Cessions des parts sociales) ou de toute émission des parts sociales par la Société; et

(e) les personnes désignées par une ou plusieurs personnes appartenant aux quatre catégories précédentes;

«Dividende» comprend toute distribution en espèces ou en nature; «Drag Hurdle Valuation» désigne le montant égal à (a) la Valeur du Capital à la Clôture multiplié par 1,5 plus (b) la valeur totale de tout investissement supplémentaire dans des Participations du Groupe prises par les Associés de Topco après l'Achèvement; moins (c) toutes les distributions (avant toute retenue à la source ou déduction d'impôt ou déduction requise par la loi) faites par la Société aux Associés à tout moment après la Date de l'Achèvement.

«Salarié» désigne tout salarié ou agent ou ancien salarié ou agent du Groupe;

«Fiducie du Salarié» désigne toute fiducie (trust) établie de temps à autre par une Société du Groupe, quelle qu'elle soit, au profit des salariés du Groupe, des anciens salariés du Groupe ou des parents, époux/conjoint(e)s, enfants adultes, beaux-enfants adultes, enfants adoptés adultes, enfants non-adultes, beaux-enfants desdits salariés ou anciens salariés;

«Servitude» désigne toute hypothèque, charge (fixe ou flottante), gage, nantissement, fiducie, servitude, intérêt de sûreté, cession par voie de sûreté ou tout autre droit ou intérêt tiers (légal ou reconnu en equity), y compris tout droit de préemption (ou droit préférentiel de souscription) sur -ou lié à -l'actif concerné, sûreté, droit ou tout autre accord ou arrangement ayant un effet similaire;

«Participation» désigne toute Part Sociale, Quasi-part Sociale propres et Titres de Créance et «Participation» désigne toute Part Sociale unique, instrument de Quasi-part Sociale ou de Titre de Créance selon le cas;

«Executives» désigne Nicholas Varney, Andrew Carr, Glenn Earlam, Mark Fisher, Johannes Mock, John Jakobsen, Nick Mackenzie, Teresa Colaianni, Grant Stenhouse, David Bridgford, Andy Davies, Colin Armstrong et toute autre personne désignée comme un Executive dans le Pacte d'Actionnaire et toute autre personne désignée comme un Executive dans l'Acte d'Adhésion;

«Parts Sociales des Executives» désigne les Parts sociales détenues par, ou au nom des Executives (ou de toute personne liée à un Executive ou ancien Executive ou à tout membre du Groupe de Salariés en Partance d'un Executive ou ancien Executives, quel qu'il soit) de temps en temps;

«Membre de la famille» désigne, en relation à un Salarié, quel qu'il soit, son époux ou son épouse, ses parents, enfants adultes, beaux-enfants adultes et enfants adoptés adultes;

«Fiducie familiale» désigne, en relation à un Salarié, quel qu'il soit, toute fiducie ou les fiducies pour lesquelles les bénéficiaires sont limités au Salarié en question, aux Membres de la famille dudit Salarié et/ou aux enfants non-adultes, beaux-enfants ou enfants adoptés dudit Salarié;

«Documents financiers» désigne (i) le contrat de prêt en date du 4 mars 2007 d'un montant de quatre cent vingt million d'euro (EUR 420.000.000) signé par, entre autres, Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à .r.l. en tant qu'emprunteur initial, Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe), Bayerische Hypo-Und Vereinsbank AG, London Branch, Merill Lynch International et Citigroup Global Markets Limited en tant qu'agents mandataires principaux et Bayerische Hypo-Und Vereinsbank AG, London Branch en tant qu'agent de prêt et agent de sécurité (tel que modifié) et (ii) le contrat de prêt en date du 4 mars 2007 signé par, entre autres, Merlin Entertainments Group Luxembourg 2 S.à r.l., Goldman Sachs International, Lehman Brothers International (Europe), Bayerische Hypo-Und Vereinsbank AG, London Branch, Merill Lynch International et Citigroup Global Markets Limited en tant qu'agents mandataires principaux et Bayerische Hypo-Und Vereinsbank AG, London Branch en tant qu'agent de prêt et agent de sécurité (tel que modifié) dans chaque cas avec les documents qui y sont décrits comme «Documents Financiers» et à l'achèvement du Refinancement de la Dette, en substitution de ce qui précède, tout contrat de crédit signé par le Groupe et relatif à ce financement de la dette et les documents décrit dedans comme «Documents Financiers»;

«Groupe» désigne toute Société Holding Ultime, Topco, toute entreprise mère de Topco et les entreprises filiales de Topco et ses entreprises filiales et les entreprises mère de ces filiales le cas échéant;

«Société du Groupe» désigne un membre du Groupe;

«Titres de Créances du Groupe» désigne des titres d'emprunt, des obligations ou d'autres titres de créances émis par un membre quelconque du Groupe à un Associé Topco ou à une Entité Associée d'un Associé Topco, y compris, sans limitation, les prêts, par des Associé Topco ou leurs Associés, de montants supplémentaires au Groupe, mais à l'exclusion des droits à l'égard de tout prêt (y compris tout prêt syndiqué), billets d'emprunt, obligations ou autres titres de créance ou instrument de dette (ou tout intérêt y afférent), créés en vertu de ou en relation avec les Documents Financiers ou de tout autre accord de financement conclu par le Groupe avec une tierce partie dans le cadre desquels tous les Associés Topco ou leurs Entités Associées respectives se voient offrir la possibilité de souscrire autrement qu'en leur qualité d'Associés Topco.

«Participation du Groupe» désigne toute Part Sociale Topco, Quasi-part Sociale du Groupe et Titres de Créance du Groupe et «Participation du Groupe» désigne toute Part Sociale unique, instrument de Quasi-part Sociale du Groupe ou de Titre de Créance du Groupe selon le cas;

«Quasi-parts Sociales du Groupe» désigne:

(a) tout titre convertible en Parts Sociales d'une quelconque société du Groupe; et

(b) tout autre titre d'une quelconque Société du Groupe;

«Détenteur» désigne, en relation aux Parts sociales, la (les) personne(s) inscrite(s) au registre des associés de la Société comme le(s) détenteur(s) de parts (Parts Sociales);

«Partie Inappropriée» désigne toute personne ou entité se livrant à des Pratiques Inappropriées ou toute personne ou entité dont plus d'un tiers des revenus proviennent de la fabrication ou de la vente de tabac, d'armement ou de pornographie;

«Pratique Inappropriée» désigne:

(i) l'exploitation du travail d'enfants;

(ii) l'utilisation de la traite humaine; ou

(iii) des violations de droits de l'homme

«Expert Indépendant» désigne un expert comptable indépendant qui est un associé dans une société d'experts comptables majeure en Grande-Bretagne depuis au moins 10 ans (exerçant des activités d'expert et non d'arbitre), nommé par les parties concernées ou, en cas de désaccord concernant cette nomination, nommé, conformément à l'article 13.7, à la demande de la Majorité des Souscripteurs ou des Représentants Manco par le Président actuel de l'Institute of Chartered Accountants (Institut des experts comptables) en Angleterre et au Pays de Galles;

«Associé Institutionnel Topco» désigne un Associé Topco qui est une institution financière ou un fonds d'investissement et qui inclut, pour éviter tout malentendu, BLACKSTONE, KIRKBI A/S et CVC;

«Représentant des Investisseurs» désigne le Représentant de l'investisseur BLACKSTONE, le Représentant de l'investisseur CVC et le Représentant de l'investisseur KIRKBI;

«KIRKBI AG» désigne KIRKBI AG, une société constituée en Suisse (enregistrée sous le numéro CH 170.3.020.9376) ayant son siège social à Neuhofstrasse 21, CH 6340, Baar, Suisse;

«KIRKBI A/S» désigne KIRKBI A/S, une société constituée au Danemark (enregistrée sous le numéro 18591235), ayant son siège social à Koldingvej 2, DK-7190, Billund, Danemark (anciennement dénommée «LEGO Holding A/S»;

«KIRKBI» désigne l'ensemble des Actionnaires KIRKBI de Topco;

«Associés Topco KIRKBI» désigne chacun des entités suivantes détenant des parts dans Topco le cas échéant: KIRKBI A/S et KIRKBI AG, toute Entité Associée de l'un d'entre eux et toute personne à laquelle l'un d'entre eux cède des parts sociales de Topco conformément à l'article 14, et dans tous les cas les parts sociales de Topco de portefeuille le cas échéant;

«KIRKBI Manager» désigne un Gérant de Topco nommé dans le cadre d'une proposition émise par KIRKBI aux Associés de Topco en vertu de l'article 20.2 des Statuts Topco;

«Mandataire de KIRKBI» désigne la personne nommée par l'investisseur KIRKBI dans le Pacte d'Actionnaires;

«Loi de 1915» désigne la loi du 10 août 1915 portant réglementation des sociétés commerciales, ainsi que toutes les modifications légales, amendements, avenants ou nouveaux textes (de loi) actuellement en vigueur;

«Concurrent de LEGO» désigne (a) toute personne engagée dans la conception ou la fabrication (y compris via l'utilisation de sous-traitants, concepteurs ou fabricants) de jeux de construction, dont toute partie ou élément reproduit, ressemble ou interagit avec le système de construction LEGO; (b) toute personne engagée dans la conception ou la fabrication (y compris via l'utilisation de concepteurs ou de fabricants sous-traitants) d'autres types de jeux de construction, ayant des recettes annuelles dépassant 100 millions de dollars US et (c) toute personne dont 50% ou plus des recettes proviennent de la conception ou de la fabrication de jouets traditionnels;

«LEGOLAND Florida» désigne le Nouveau Parc (tel que défini dans le Contrat de Licence et de Coopération) qui devra être établi et développé par le Groupe sur le site de Floride en conformité et selon les termes et conditions établis dans le Contrat de Licence et de Coopération (en particulier, mais sans limitation, selon la Partie A, Annexe 1 du Contrat de Licence et de Coopération); «Site Legoland» désigne un parc à thème, un hôtel ou une autre attraction ou un autre site LEGO;

«Contrat de Licence et de Coopération» désigne le contrat de licence et de coopération daté du 24 août 2005 entre KIRKBI A/S (anciennement nommé «LEGO Holding A/S»), Merlin Entertainment Group Luxembourg 3 S.à r.l. (anciennement nommé Play Lux AcquisitionCo, S.à r.l.), LEGOLAND Windsor Park Limited, LEGOLAND Aps (anciennement, LEGOLAND A/S), LEGOLAND Deutscheland GmbH et LEGOLAND California LLC;

«Titulaire de licence» désigne LEGOLAND Windsor Park Limited, LEGOLAND ApS, LEGOLAND Deutschland, GmbH et LEGOLAND California LLC ainsi que Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l. et toute autre Société du Groupe bénéficiant d'une licence d'exploitation des Sites Legoland le cas échéant;

«Liquidation» désigne l'ordonnance de mise en liquidation d'un tribunal ou l'adoption d'une résolution par les Associés (sous réserve de l'Accord des Associés préalable obligatoire) visant à mettre en liquidation la Société;

«Entité Cotée» a le même sens que celui qui lui est donné dans la définition de l'Admission à la Cote;

«Admission à la cote» désigne:

(a) à la fois la prise d'effet de l'admission de quelconques parts sociales de Topco ou des parts sociales d'une Société Holding Ultime (soit de Topco ou une Société Holding Ultime en tant que «Entité Cotée» selon le cas) à la Cote officielle, telle que gérée par la FSA (conformément au paragraphe 3.2.7G des Règles d'admission à la cote) et l'admission desdites parts sociales à l'échange sur le marché de valeurs cotées de la LSE (conformément au paragraphe 2.1 des «Admission and Disclosure Standards» normes d'admission et d'information -de la LSE, telles que modifiées de temps à autre); ou

(b) la prise d'effet de l'admission à l'échange desdites parts sociales sur l'Alternative Investment Market (marché des placements alternatifs) de la LSE; ou

(c) la prise d'effet de l'admission équivalente à l'échange ou l'autorisation d'achat et de vente sur chaque Bourse de valeurs reconnue en relation avec lesdites parts sociales;

«Règles d'admission à la cote» désigne les règles d'admission à la cote émises par la FSA conformément à la section 73 A de la FSMA, telles que modifiées de temps à autre;

«LES» désigne le London Stock Exchange plc (la Bourse des valeurs de Londres);

«Mandataire Manco» désigne:

(a) Si Nicholas Varney ou l'un de ses Cessionnaires Autorisés est un Associé Topco ou un Associé, Nicholas Varney ou si aucun de Nicholas Varney ni quelconque de ses Cessionnaires Autorisés est un Associé Topco ou un Associé, une telle autre personne qui est (ou dont le Cessionnaire Autorisé est) un Associé et qui est nommé par écrit par les Gérants A comme étant un remplaçant pour le Mandataire Manco pour Nicholas Varney; plus

(b) Si Andrew Carr ou l'un de ses Cessionnaires Autorisés est un Associé Topco ou un Associé, Andrew Carr ou si aucun de Andrew Carr ni quelconque de ses Cessionnaires Autorisés est un Associé Topco ou un Associé, une telle autre personne qui est (ou dont le Cessionnaire Autorisé est) un Associé et qui est nommé par écrit par les Gérants A comme étant un remplaçant pour le Mandataire Manco pour Andrew Carr;

Pourvu qu'il n'y a pas plus de deux personnes nommées comme Mandataire Manco au même moment;

«Gérant» désigne un Gérant A et un Gérant B, et le terme «Gérants» sera interprété de manière correspondante;

«Valeur Vénale» désigne, en relation avec des valeurs, le cours desdites valeurs déterminé en vertu des articles 13.5 et 13.6 (Cessions obligatoires des Parts Sociales des Executives); «Capital-Parts Sociales Ordinaires» désigne collectivement les Parts Sociales Ordinaires;

«Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C réunies; et

«Part Sociale Ordinaire» désigne une Part sociale ordinaire A, une Part sociale ordinaire B, ou une Part Sociale C, selon le cas;

«Membre Initial» a la signification figurant à l'article 12.1;

«Associé Initial» désigne BLACKSTONE, KIRKBI A/S, CVC, les Executives et tout mandataire ou fondé de pouvoir agissant pour le compte d'un Executive;

«Cessionnaires Autorisés» désigne toute personne à qui un Associé peut céder des Parts selon les articles 12.1 et 12.8 (inclusif);

«Portefeuille de Sociétés» désigne toute société, partnership, fiducie ou autre entité, ayant ou non une personnalité morale distincte, dans laquelle un Associé Topco Institutionnel ou toute Entité Associée d'un Associé Topco Institutionnel ou toute personne agissant en qualité de mandataire ou fondé de pouvoir pour le compte de ces Associés Topco Institutionnels ou de leurs Entités Associées;

(a) Détient (directement ou indirectement) toute part à des fins d'investissement; ou

(b) par laquelle tout intérêt dans un investissement est détenu, Conjointement avec chaque société, partnership fiducie ou une autre entité Contrôlée par ou sous Contrôle commun avec ces derniers, mais ne comprendra pas:

(c) Dans le cas de BLACKSTONE;

(i) The Blackstone Group L.P. ou toute société, partnership, fiducie ou toute autre entité Contrôlée par The Blackstone Group L.P. ou toute Filiale de The Blackstone Group L.P. dans le cas de leurs activités qui sont distinctes des activités de capital-investissement de The Blackstone Group ou de ses Filiales;

(ii) Tout fond d'investissement ou tout fond conseillé et géré par une ou plusieurs Filiales de The Blackstone Group L.P. (un «Fond BLACKSTONE»); et

(iii) Toute société, partnership, fiducie ou toute autre entité qui agit uniquement comme un véhicule de participation (autres que ceux qui détiennent un investissement spécifique) qui est directement ou indirectement détenu à 100 pour cent et Contrôlé par BLACKSTONE ou par tout autre Fond BLACKSTONE;

(d) Dans le cas de KIRKBI, KIRKBI A/S, KIRKBI A/G, LEGO Fonden, Koldingvej 2 Billund A/S et chacune de leurs Filiales respectives;

(e) Dans le cas de CVC:

(i) tout fond d'investissement, ou tout fond conseillé et géré par une ou plusieurs Filiales de CVC Capital Partners SICAV-FIS SA (un «Fond CVC»); et

(ii) toute société, partnership, fiducie ou toute autre entité qui agit uniquement comme un véhicule de participation (autres que ceux qui détiennent un investissement spécifique) qui est directement ou indirectement à 100 pour cent par détenu et Contrôlé par CVC or par tout autre Fond CVC;

«Associé Admissible» désigne l'un de Blackstone ou KIRKBI pourvu qu'au moment où l'Offre de Sortie Conjointe Manco est donnée:

(a) Son Pourcentage Pertinent (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) n'est pas inférieur à 30 pour cent; ou

(b) si son Pourcentage Pertinent (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) est inférieur à 30 pour cent, il détient toutes les Participations qu'il détenait immédiatement suivant l'Achèvement (sauf dans la mesure dans laquelle toute Participation à été acquis, racheté ou repayé);

«Quasi-parts sociales» désigne:

(a) tout titre convertible en Parts sociales de la Société; et

(b) tout autre titre de la Société;

«Entité Rattachée» désigne:

(a) en relation avec BLACKSTONE, toute société, fiducie (trust), fondation ou toute autre entité dont au moins 25 pour cent du capital-parts sociales ou des droits de vote sont possédés ou contrôlés, directement ou indirectement, par BLACKSTONE ou toute Filiale de BLACKSTONE;

(b) en relation avec KIRKBI A/S et/ou KIRKBI AG, ou tout Associé Topco KIRKBI désigne toute société, fiducie (trust), fondation ou autre entité dont au moins 25 pour cent du capital-parts sociales ou des droits de vote sont possédés ou contrôlés, directement ou indirectement, individuellement ou collectivement, par KIRKBI A/S, KIRKBI AG et/ou Kjeld Kirk Kristiansen et/ou par un quelconque membre de sa famille; et

(c) en relation avec CVC, toute société, fiducie (trust), fondation ou toute autre entité dont au moins 25 pour cent du capital-parts sociales ou des droits de vote sont possédés ou contrôlés, directement ou indirectement, par CVC ou toute Filiale de CVC; et

(d) en relation avec toute autre personne, toute société, fiducie (trust), fondation ou autre entité dont au moins 25 pour cent du capital-parts sociales ou des droits de vote sont possédés ou contrôlés, directement ou indirectement, par cette personne;

«Parts Sociales Concernées» a la signification figurant à l'article 10.5 (Cessions obligatoires);

«Comité de Rémunération» désigne le comité de rémunération de Topco constitué par accord entre les associés de Topco;

«Senior Executives» désigne Nicholas Varney, Andrew Carr and Mark Fisher, individuellement ou collectivement selon le contexte;

«Associé» désigne toute personne enregistrée dans les livres de la Société en tant que détenteur effectif des Parts Sociales;

«Pacte d'Actionnaire» désigne tout pacte d'actionnaire (y inclus ce qui a été conclu en un acte) qui peuvent avoir été conclus entre, entre autre, par Blackstone, Kirbi A/S, CVC, les Executives et la Société en lien à la gouvernance et à la propriété de la Société et qui peuvent être modifiés refondus en tout temps;

«Accord des Associés» désigne le consentement écrit des Mandataires Manco;

«Parts Sociales» désigne (i) les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires C et toutes les autres Parts Sociales de la Société émises de temps à autre; (ii) toutes les Parts Sociales émises en échange de ces Parts Sociales ou via la conversion ou la reclassification, ainsi que les Parts Sociales représentant ou résultant de ces Parts Sociales à la suite d'une quelconque augmentation, réorganisation ou variation du capital de la Société;

«Majorité des Souscripteurs» désigne le consentement des détenteurs de plus de cinquante (50) pour cent des Parts Sociales Ordinaires Topco A, pour la période concernée, détenues par les Souscripteurs;

«Souscripteurs» désigne BLACKSTONE, KIRKBI A/S, CVC et toute personne désignée comme Souscripteur dans un Acte d'Adhésion;

«Parts de Participation Incitatives» désignent les Parts Sociales Ordinaires B et Parts Sociales Ordinaires C;

«Topco» désigne Merlin Entertainments S.à r.l.;

«Statuts Topco» désigne les statuts de Topco;

«Parts Sociales Ordinaires Topco A» désigne les Parts Sociales Ordinaires A dans le capital de Topco émis le cas échéant;

«Conseil de gérance de Topco» désigne le conseil de gérance de Topco de temps à autre.

«Parts Sociales Ordinaires Topco B» désigne les Parts Sociales Ordinaires B dans le capital de Topco émis le cas échéant;

«Offre de Sortie Conjointe Topco» désigne une Offre de Sortie Conjointe (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires signifiée en conformité avec le Pacte d'Actionnaires;

«Gérants Topco» désigne les personnes nommés comme gérants de Topco en conformité avec les Statuts Topco;

«Vente Majoritaire Topco» désigne:

(a) la cession (que ce soit via une transaction unique ou via une série de transactions) des Parts Sociales Topco ou Quasi-parts Sociales du Groupe à la suite de quoi une quelconque personne (ou des personnes rattachées entre elles, ou des personnes agissant de concert entre elles) détient (détiennent) la propriété légale ou réelle du volume des Parts Sociales Topco ou Quasi-parts Sociales Topco qui confère au total plus de 50 pour cent des droits de vote pouvant être normalement exercés à l'occasion des assemblées générales de la Topco, étant entendu qu'il n'y aura pas de Vente Majoritaire Topco à la suite d'une quelconque cession (i) à un Associé Initial (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) ou à une Entité Associée d'un Associé Initial ou à une personne Contrôlée par un Associé Initial (à l'exclusion à cet effet de toute entité considérée comme un Portefeuille de Sociétés ou de tout autre entité agissant de concert avec un Portefeuille de Sociétés), ou (ii) conformément à l'article 18 du Pacte d'Actionnaires (à l'exclusion à cet effet de toute entité agissant de concert avec un Portefeuille de Sociétés);

(b) toute forme de restructuration de capital ou de plan, dispositif ou régime équivalent dans le cadre de la Loi luxembourgeoise ou autrement si une quelconque personne (ou des personnes liées entre elles, ou des personnes agissant de concert entre elles), autre qu'un Associé Initial ou une Entité Associée ou une personne Contrôlée par un Associé Initial (à l'exclusion à cet effet de toute entité étant un Portefeuille de Sociétés ou de tout autre entité agissant de concert avec un Portefeuille de Sociétés), acquiert (acquièrent) directement ou indirectement la propriété réelle de/sur ce nombre des Parts Sociales Topco ou Quasi-parts Sociales de Groupe représentant au total plus de 50 pour cent ou plus des droits de vote pouvant être normalement exercés à l'occasion des assemblées générales de Topco; ou

(c) tout autre événement pour lequel un accord de tous les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires Topco A constituerait une Vente Majoritaire Topco;

«Parts Sociales Topco» désignent les parts sociales ordinaires dans le capital social de Topco émis le cas échéant;

«Associé Topco» désigne toute personne enregistrée dans les livres de Topco en tant que détenteur effectif de Parts Sociales Topco au moment concerné; et

«Avis de Cession Topco» désigne un Avis de Cession (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires);

«Société holding ultime» désigne une société établie en relation avec la restructuration du Groupe afin de faciliter une Admission à la cote;

Art. 1.2. Dans les présents Statuts.

- (a) les en-têtes sont inclus par simple commodité et n'affectent pas l'interprétation des présents Statuts;
- (b) les mots indiquant le singulier comprennent le pluriel et vice versa;
- (c) les mots indiquant un genre comprennent chaque genre et tous les genres;
- (d) les références aux personnes sont réputées se référer aux personnes physiques, aux entreprises, aux sociétés de personnes, aux sociétés, aux personnes morales, aux associations, aux organisations et aux trusts (dans chaque cas qu'ils aient ou non une personnalité juridique distincte);
- (e) une «filiale» ou «société holding» sera interprétée conformément aux sections 1159 et annexe 6 de la Loi britannique de 2006 sur les sociétés, et une «entreprise filiale» ou «société mère» sera interprétée conformément à la section 1162 et de l'annexe 7 de la Loi britannique de 2006 sur les sociétés;
- (f) une «société associée» sera interprétée conformément aux dispositions légales luxembourgeoises équivalentes à la section 416 de la Loi britannique de 1988 portant réglementation des impôts sur le revenu et sur les sociétés;
- (g) «lié(e)» sera interprété, lorsqu'il s'agira de déterminer si une personne est liée à une autre, conformément à la section 1122 de la Loi britannique de 2010 portant réglementation des impôts sur le revenu et sur les sociétés;
- (h) «titre» sera interprété conformément à la section 400(6) de la Loi britannique de 2006 sur les sociétés;
- (i) une disposition légale fait référence à:
 - i) la disposition légale telle que modifiée ou reformulée, ou les deux le cas échéant, (que ce soit avant ou après la date d'adoption des présents Statuts); et
 - ii) toute législation subordonnée adoptée dans le cadre de la disposition légale (que ce soit avant ou après la date d'adoption des présents Statuts);
- (j) les personnes font référence à toute personne morale, association ou partenariat non constitué en société;
- (k) une personne fait référence aux mandataires ou aux successeurs personnels légaux de la personne; et
- (l) un article, sauf contexte différent, fait référence à un article des présents Statuts.

B. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 2. Par la présente, le propriétaire actuel des Parts Sociales créées ci-après et tous ceux pouvant devenir Associés à l'avenir, établissent une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi de 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 3. L'objet de la Société sera la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans Topco et/ou toute autre société du Groupe et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de titres dans le Groupe.

La Société peut exercer toutes les activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle pourra juger utiles dans la réalisation de cet objectif et peut apporter des garanties, octroyer des prêts ou autrement soutenir les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie intégrante du même Groupe.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société prend la dénomination de «Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.».

Art. 6. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution adoptée en assemblée générale des Associés de la Société. Les succursales ou autres sièges et bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

C. Capital - Parts sociales - Parts sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-seize euro et vingt-cinq cents (EUR 99.776,25) représenté par deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A1, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A2, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A3, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A4, deux millions soixante-cinq mille deux cent cinquante (2.065.250) Parts Sociales de Catégorie A5, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B1, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B2, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B3, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B4, deux millions deux cent quatre-vingt-dix mille (2.290.000) Parts Sociales de Catégorie B5, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C1, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C2, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C3, quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C4 et quinze millions six cent mille (15.600.000) Parts Sociales Ordinaires C5 d'une valeur nominale de un dixième de cent (EUR 0,001) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, avec le consentement d'une Majorité des Souscripteurs et sous réserve des autres dispositions de ces Statuts, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve de l'article 10.1.

Sous réserve des dispositions de l'article 13, en cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé ne peuvent être cédés à de nouveaux Associés que sous réserve de l'accord sur le transfert donné par les autres Associés en assemblée générale, à une majorité des trois quarts des parts détenues par les Associés survivants. Sous réserve de l'article 13, un tel accord n'est cependant pas requis dans les cas où les Parts Sociales sont cédés soit à des parents, descendants ou le conjoint survivant de l'Associé décédé.

Art. 10. Cession de Parts Sociales.

10.1. Sauf disposition contraire contenue dans l'article 11 (Droits de Sortie Conjointe pour les souscripteurs) ou l'article 12 (Cessions Autorisées) ou tel que requis par l'article 13 (Cessions obligatoires des Parts Sociales des Executives) et sous réserve des autres dispositions de l'article 9 et du présent article 10 (Cession de Parts Sociales), aucune Part Sociale ne sera cédée et aucun Associé ne créera de Sûreté sur -ou ne cédera -un quelconque intérêt dans les Parts Sociales sans autorisation écrite préalable de la Majorité des Souscripteurs . Pareille autorisation pourra être donnée selon une décision discrétionnaire de la Majorité des Souscripteurs agissant raisonnablement dans le respect de la condition selon laquelle toute Part Sociale Ordinaire B et/ou Part Sociale Ordinaire C à céder (et toutes les Parts Sociales en résultant) doit être traitée aux fins de l'article 13 (Cessions obligatoires des Parts Sociales des Executives) comme étant détenue par le Groupe du Salarié en Partance (le Salarié en Partance concerné étant nommé dans l'autorisation).

10.2. Aux fins des présents Statuts:

(a) un changement affectant la constitution (y compris sans limitation tout changement (quel que soit son mode de mise en oeuvre) dans l'intérêt légal ou réel de tout membre) d'une société de personnes qui détient des Parts Sociales ne constituera pas une cession desdites Parts Sociales; et

(b) ce qui suit sera réputé (mais sans limitation) constituer une cession par un détenteur des Parts Sociales:

(i) toute instruction (par voie de renonciation ou autrement) par un détenteur habilité à une attribution ou à une cession des Parts Sociales visant à ce qu'une Part Social soit attribuée, émise ou cédée à une personne autre que lui même; et

(ii) sous réserve de l'article 10.2(a), toute vente ou toute autre cession (y compris par voie d'hypothèque, de sûreté ou d'un autre intérêt de sécurité ou par la création de toute autre Sûreté) d'un quelconque intérêt légal ou réel dans une Part Sociale (y compris tout droit de vote y afférent): (a) que ce soit, ou non par le détenteur concerné; (b) que ce soit ou non pour une contrepartie; et (c) que la vente ou cession soit ou non effectuée par le biais d'un instrument écrit.

10.3. Afin de permettre au Conseil de Gérance et aux Souscripteurs de déterminer si une quelconque cession des Parts Sociales a été ou non effectuée en violation des présents Statuts, le Conseil pourra, et -sur demande écrite de la Majorité des Souscripteurs le cas échéant devra demander à tout détenteur ou aux mandataires personnels légaux d'un quelconque détenteur décédé ou à toute autre personne désignée comme cessionnaire dans une quelconque cession enregistrée, ou encore à toute autre personne que le Conseil et Souscripteurs pourront raisonnablement juger comme disposant d'informations pertinentes à cette fin, de fournir ou communiquer à la Société les informations et preuves que le Conseil de Gérance et les Souscripteurs, agissant raisonnablement, pourront estimer adéquates concernant toute question jugée pertinente à cette fin, y compris (mais sans limitation) les noms, adresses et intérêts de toutes les personnes ayant respectivement des intérêts dans les Parts Sociales enregistrées le cas échéant au nom du détenteur. En l'absence de communication des informations ou preuves permettant au Conseil de Gérance et les Souscripteurs de déterminer -de manière raisonnablement satisfaisante à leurs yeux qu'aucune violation n'a été commise, ou lorsque, sur le fondement de pareilles informations et preuves, le Conseil et les Souscripteurs estiment raisonnablement que pareille violation a effectivement été commise, le Conseil en informera immédiatement et par écrit le détenteur des Parts Sociales en question et, si ce dernier est dans l'incapacité de remédier à cette violation ou de fournir pareilles informations et preuves dans un délai de 20 jours suivant la réception de la notification du Conseil:

(a) la Société retiendra tout dividende ou toute autre distribution (autre que le montant versé en relation à la valeur nominale (et toute prime d'émission) des Parts Sociales concernées en relation avec un rendement de capital) lié(e) à ces Parts Sociales ou à toutes les autres Parts Sociales émises selon le droit de souscription desdites Parts Sociales ou dans le cadre d'une offre faite au détenteur concerné jusqu'à la première date des deux événements suivants: (i) la réparation de la violation; ou (ii) la fourniture des informations et preuves raisonnablement requises par le Conseil de Gérance et la Majorité des Souscripteurs; ou (iii) les Parts Sociales concernées sont cédées en vertu de l'article 10.3(b); et

(b) le détenteur pourra se voir mis dans l'obligation dans un délai de 20 jours suivant pareille notification (sur communication écrite adressée au détenteur par le Conseil de Gérance) de céder tout ou partie de ses Parts Sociales à la

personne désignée par le Conseil (agissant raisonnablement et avec l'accord écrit de la Majorité des Souscripteurs) comme étant le détenteur original desdites Parts sociales; et les droits mentionnés à l'article 10.3(a) peuvent être rétablis par le Conseil avant la survenance de ces événements avec l'autorisation écrite de la Majorité des Souscripteurs.

10.4. Si un détenteur ne procède pas à la cession des Parts Sociales à céder conformément à l'article 10.3, ou à la cession de quelconques Parts Sociales à céder conformément aux autres dispositions des Statuts (autres que l'article 12) (les «Titres Concernés»), alors:

(a) tout Gérant actuel de la Société ou toute autre personne dûment nommée par une résolution du Conseil de Gérance (et avec l'accord écrit de la Majorité des Souscripteurs) à cette fin sera réputé(e) être l'agent dûment désigné du détenteur ayant tout pouvoir pour exécuter, remplir et remettre au nom et pour le compte du détenteur tous les documents nécessaires afin de rendre effectif la cession des Titres Concernés au cessionnaire;

(b) le Conseil pourra recevoir et donner une bonne décharge pour le prix d'achat au nom du détenteur et inscrire le nom du cessionnaire dans le registre des Associés ou tout autre registre approprié, et l'enregistrer comme étant le détenteur par cession des Titres Concernés;

(c) le Conseil paiera immédiatement le prix d'achat au détenteur, sans intérêts et déduction faite de toutes les sommes dues à la Société par le détenteur en vertu des présents Statuts ou autrement.

La désignation dont il est question à l'article 10.2(a) sera irrévocable, et elle est effectuée par sécurité pour l'exécution des obligations incombant au détenteur en vertu des dispositions des présents Statuts (autre que celle de l'article 11).

10.5. Le Conseil de Gérance refusera d'enregistrer toute cession non effectuée dans le respect des dispositions des présents Statuts et pourra également refuser d'enregistrer toute cession des Parts Sociales qui ne sont pas entièrement payées ou sur lesquelles la Société détient un gage. Toute cession effectuée en violation des présents Statuts sera réputée nulle et non avenue.

10.6 Tout Associé quelconque proposant de céder des Parts Sociales ou des intérêts dans des Parts Sociales notifiera (ensemble avec le Conseil de Gérance) le Conseil de Gérance de Topco et chacun des Mandataires des Investisseurs avant une telle cession.

Art. 11. Obligation de Sortie Conjointe (Drag Along).

11.1. Si un l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe est notifiés en conformité avec les termes du Pacte d'Actionnaires à chacun des Mandataires de Manco et du Conseil de Gérance de la par des tous les Associés (un «l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco»), le Conseil de Gérance notifiera chacun des Associés de la réception et dans les termes de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco qui lui à été notifié, comprenant le prix à payer pour chaque Parts Sociales (conformément à l'article 11.2) aussi rapidement qu'il lui est possible suivant sa réception et, dans tous les cas, pas plus tard que cinq (5) Jours Ouvrables qui suivent.

11.2 Pour autant que:

(a) chaque Part Social Ordinaire A est considérée de même rang à tous les égards avec toutes les Parts Sociales Ordinaires Topco A et le prix (ou le remboursement ou le montant d'achat le cas échéant) spécifié dans l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco doit être le même pour chacun des Parts Sociales Ordinaires Topco A et Part Sociale A; et

(b) ensemble, globalement, les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C seront considérés de même rang à tous les égards avec toutes les Parts Sociales Ordinaires Topco B et le prix total (ou le montant du remboursement ou du rachat, le cas échéant,) figurant dans l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco pour les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C des Associés seront le même que ce que la Société aurait reçu pour la vente de Parts Sociales Ordinaires Topco B si la Société aurait vendu de telles Parts Sociales Ordinaires Topco B suivant un Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Topco plutôt que l'Associé cédant suivant un Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco; et

(c) Le prix global à payer (ou à repayer ou racheter, le cas échéant) pour les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales Ordinaires C selon l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco sera distribué entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B et Parts Sociales Ordinaires C en conformité avec l'article 29.

Si l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco est dûment donné conformément aux termes de l'article Drag des Statuts de Topco et toutes les stipulations de l'article Drag des Statuts de Topco ont été respectées, les Associé(s) seront contraints de céder dans les 32 jours de la signification de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco à Manco par les Mandataires de Manco (à condition que Manco n'a pas exercé ses droit d'après l'offre faire conformément à l'article 11.3 (I) des Statuts de Topco pour l'acquisition des Equity Interest du cédant) les Parts Sociales de l'Associé de chaque classe et type de Participations détenus par eux (incluant chaque classe et type de Participations éventuellement émises suite à l'exercice ou à la conversion d'options sur ou de droit de souscriptions de sécurités convertibles en Participations détenues par les Associés à la date de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco) (ensemble, les «Prises de Participations appelées»), sur la base de ce qui a été stipulé dans le Pacte d'Actionnaires et aux mêmes conditions que celles convenues entre les Cédants conformément à ce qui a été stipulé dans le Pacte d'Actionnaires (tels que définis ci-dessous) et le Cessionnaire Drag (le «Cessionnaires Drag» étant la personne à qui la majorité des souscripteurs, le Tag Exerciser (tel que défini ci-dessous) (chaque souscripteur comprenant la Majorité des Souscripteurs et chacun de leurs associés, é tant les «Cédants) propose le transfert des Parts Sociales à telle personne, étant soit (i) un tiers de bonne foi ou (ii) an Associé

pour une valeur équitable (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) et énoncé dans l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco.

11.3 Chaque Associé irrévocablement charge les Managers Topco nommés par les Drag Exerciser (les «Drag Exercisers» étant les associés qualifiés qui donne la Drag Notice Manco) en tant que leurs mandataires habilités à entreprendre toute action en leurs noms, y compris l'exécution de tout document et la réception de tout paiement conformément à l'exécution des obligations de chaque partie en application de l'article 11:

11.4. Chaque Associé convient que:

(a) S'il s'agit d'un Associé dont les Parts Sociales doivent être acquises en application de l'article 11, il doit être fourni un contrat de cession (et tout autre document de cession qui peut être nécessaire) des Parts Sociales, dûment rempli, concernant les Participations appelées enregistrées sous son nom, avec la part sociale correspondante, ou autre(s) titre(s) (ou une indemnité sous une forme satisfaisant chacun du Conseil de Gérance et la Majorité des Souscripteurs) à la Société, au plus tard le 31ème jour après l'émission de l'Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Manco («Date de la Drag Notice»), à condition que les Associés n'aient pas à cette date exercé leurs droits en vertu de l'offre faite en vertu de l'article 13.1(g) des Statuts Topco d'acquérir les Participations des Cédants. Si de tel(s) titre(s) se rapportent à l'une des Participations qu'un Associé restant n'a pas l'obligation de céder en vertu de l'article 13, la Société émettra de nouveaux titres pour le solde;

(b) Toujours en fonction de la réception des contrats de cession dûment réalisés selon l'article 11.4(a), à la date de l'obligation de Sortie Conjointe, la Société, pour le compte des Cessionnaires imposés, paiera à chaque Associé, dans la mesure où les Cessionnaires imposés ont versé à la Société les fonds requis à cet effet, le prix total du pour les Participations Appelées de cet Associé (ou si la contrepartie doit être versée par le biais d'une émission de titres, la valeur totale des titres dus). Le reçu de la Société pour les fonds versés doit être une bonne décharge pour les Cessionnaires imposés, qui ne doivent pas être tenus responsables quant à son application;

(c) Si l'un des Associés n'exécute pas ses obligations en vertu de l'article 11.4(a) (un tel Associé étant un «Associé défaillant»). La Société doit administrer les fonds versés (ou si la contrepartie doit être versée par le biais d'une émission de titres, la valeur totale des titres dus) pour le compte de cet Associé restant défaillant, sans obligation de payer un quelconque intérêt.

(d) Si la contrepartie pour l'acquisition de Participations appelées doit être versée en espèce, le règlement à ou aux Associé(s) doit être effectué de la manière convenue entre la Société et le ou les Associé(s), et, en l'absence d'accord en ce sens, par chèque à l'adresse postale communiquée à la Société par chaque Associé à cet effet, et, à défaut, à la dernière adresse connue de l'Associé;

(e) tout Gérant Topco nommé en vertu de l'article 11.3 est autorisé à exécuter, réaliser et fournir en agissant au nom et pour le compte de tout Associé défaillant une cession de Participations appelées de cet Associé restant au Cessionnaire imposé, dans la mesure où ce Cessionnaire imposé a, à la daté d'avis de rachat, versé à la Société le montant correspondant au prix total des Participations qui doivent lui être cédées (ou si la contrepartie doit être versée par le biais d'une émission de titres, la valeur totale des titres dus);

(f) Sous réserve des formalités exigées par la loi, le Conseil de Gérance et les Associés doivent autoriser l'enregistrement de la ou des cession(s) en application de cet article 11, après quoi la validité de cette ou ces cession(s) selon l'article 11 ne pourra être contestée par quiconque;

(g) Chaque Associé défaillant doit remettre à la société son ou ses certificat(s) d'action (s'il en existe) pour les Participations appelées enregistrées sous son nom, avec la part sociale correspondante, un titre d'action privilégiée ou autre (s) titre(s) (ou verser à la société une indemnité sous une forme satisfaisant le Conseil de Gérance et à la Majorité des Souscripteurs). Lorsque la condition ci-dessus est remplie, et pas avant, les Associés défaillants sont habilités à recevoir le versement du prix global du pour les Participations appelées par cession sur leur compte, sans intérêts. Si le titre est relatif à des Participations que l'Associé défaillant n'est pas tenu de céder selon cet 11, la Société doit émettre de nouveaux titres pour le solde;

11.6. Chacun des Associés reconnaît et accepte que l'autorité conférée en application de l'article 11 soit nécessaire comme sécurité pour que les Associés s'acquittent de leurs obligations aux termes de cet article 11.

Art. 12. Cessions Autorisées.

12.1 Un Salarié ou un mandataire ou fondé de pouvoir d'un Salarié (le «Membre original») peut céder des Parts Sociales à un membre de la famille de ce Membre original ou à la personne pour laquelle le Membre original agit en tant que mandataire ou fondé de pouvoir, ou aux fondés de pouvoir d'une société familiale de ce Membre original ou à la personne pour le compte de laquelle le Membre original agit comme mandataire ou fondé de pouvoir, sous réserve que, dans tous les cas, si cette personne cesse d'être membre de la société familiale ou de la famille, le Membre original doit faire en sorte que toutes les Parts Sociales détenues par cette personne sont cédées au Membre original, à un autre membre de la famille ou de la société familiale ou aux fondés de pouvoir d'une société familiale de ce Membre original, ou à la personne pour laquelle le Membre original agit en qualité de mandataire ou fondé de pouvoir.

12.2. Un fondé de pouvoir d'une société familiale peut à tout moment céder n'importe quelles Parts Sociales à/au:

(a) nouveau fondé de pouvoir, ou aux fondés de pouvoir restants de la société familiale en cas de changement de fondés de pouvoir; et

(b) toute personne devenant habilitée à cet égard, selon les conditions régissant la société familiale.

12.3. Toute personne détenant un intérêt dans des Parts Sociales à la suite d'une cession en application des articles 12.1 ou 12.2 peut céder à tout moment ces Parts Sociales à un autre membre de la famille ou à la société familiale du Membre Original ou à la personne pour le compte de laquelle le Membre Original agit en qualité de mandataire ou fondé de pouvoir.

12.4. Toute personne recevant des Parts Sociales par suite du décès ou de la faillite d'un individuel, ou d'un Gérant ou Salarié pour le compte duquel l'associé détenait des Parts Sociales comme mandataire ou fondé de pouvoir, peut céder les Parts Sociales à toute personne ou fondé de pouvoir auquel l'associé individuel ou le précédent-Associé ou le Gérant ou Salarié pour le compte duquel l'Associé ou un précédent associé détenait des Parts Sociales comme mandataire ou fondé de pouvoir, s'il n'était pas décédé ou en faillite, aurait permis que les Parts Sociales soient cédées.

12.5. Toute personne détenant des Parts Sociales à la suite d'une cession réalisée après la date d'adoption de ces articles par une personne habilitée à réaliser ces cessions à ces Associé en application de ces articles peut (a) à tout moment céder ces Parts Sociales à la personne qui, à l'origine, a cédé ces Parts Sociales à cette personne (ou à toute autre personne à laquelle le Cédant originel avait la permission de céder des Parts Sociales); et (b) être obligée de céder toutes ces Parts sociales à la personne qui initialement a cédé de telles Parts Sociales à une telle personne sur cet Associé cessant d'être une personne dont les Parts Sociales peuvent être cédée en vertu des articles de 12.1 à 12.3 (inclus).

12.6. Une Fiducie de Salariés peut céder des Parts Sociales en accord avec les règles régissant cette Fiducie de Salariés.

12.7. Un individuel peut céder des Parts Sociales à un mandataire ou un fondé de pouvoir de cet Associé, et tout mandataire ou fondé de pouvoir peut céder des Parts Sociales à tout mandataire ou fondé de pouvoir ou au bénéficiaire, sous réserve qu'aucun intérêt bénéficiaire sur les Parts Sociales ne soit transmis en raison de l'une de ces cessions.

12.8. Toutes les Parts Sociales émises ou à émettre aux Executives, à leur fiducie familiale ou à un salarié doivent être détenues par pas plus de dix mandataires ou fondés de pouvoir au nom de tous les Executives et/ou Salariés, sauf accord contraire écrit par les Mandataires de Manco.

12.9 Un Associé peut céder toute Part Sociale suivant la signification d'un Avis d'Obligation de Sortie Conjointe Topco notifiée à cet Associé en conformité avec le Pacte d'Actionnaires.

12.10 Un Associé ne peut céder toutes Parts Sociales sans le consentement de la Majorité des Souscripteurs.

Art. 13. Cessions obligatoires des Parts Sociales Executives.

13.1. Le Conseil de Gérance est habilité, et fera s'il le lui est demandé par écrit par une Majorité de Souscripteurs, soit:

(a) pendant la période commençant à la Date de Cessation et finissant à minuit le jour du premier anniversaire de cette date (la «Période de Cessation»); ou

(b) lorsque l'achat de Parts de Participation Incitative concernées est empêché durant la Période de Cessation par des restrictions liées à toute loi applicable ou aux conditions des Documents de financement, dans un délai de six mois après expiration de la Période de Cessation, à émettre l'avis («Avis de cession obligatoire») sur l'ensemble ou une partie des membres du groupe des Salariés quittant l'établissement qui détiennent des Parts de Participation Incitative. L'Avis de cession obligatoire peut exiger que les membres concernés procèdent, dans un délai de dix jours, à la cession d'un nombre et d'une classe donnée des Parts de Participation Incitative qu'ils détiennent, au prix indiqué (sous réserve que ce prix ne soit pas inférieur au minimum indiqué par l'article 13.2) dans chaque cas, tel que spécifié à l'Avis de cession obligatoire à toute personne (selon l'article 13.10) qui peut être spécifiée dans l'Avis de cession obligatoire ou, ultérieurement par le Conseil de Gérance (avec l'accord de la Majorité des Souscripteurs). Si le(s) membre(s) concerné(s) du groupe de salariés quittant l'entreprise ne procède(nt) pas à la cession exigée des Parts Sociales, les dispositions de l'article 10.3 (Cessions des Parts Sociales) s'appliquent (en appliquant les références à l'Associé, aux sécurités applicables, au cessionnaire et aux documents interprétés conformément aux dispositions du présent article 13).

13.2. Le prix auquel chaque Part de Participation Incitative peut être cédée en application de l'article 13.1 sera fixé par le Conseil de Gérance, avec le consentement d'une Majorité de Souscripteurs, et ne doit pas être inférieur à:

(a) si le motif de départ du Salarié est un mauvais motif: la plus basse valeur entre le coût et la Valeur Vénale; et

(b) si le motif de départ est un bon motif:

(I) la Valeur Vénale pour:

(A) En ce qui concerne les Salariés en Partance et/ou Groupe de Salariés en Partance qui ne détiennent que des Parts Sociales Ordinaires B et ne détient que des Parts Sociales Ordinaires C, le pourcentage des telles Parts Sociales Ordinaires B et Parts Sociales Ordinaires C détenues par le Salarié en Partance et/ou un membre quelconque du Groupe de Salariés en Partance comme égal à «A» (selon la formule ci-dessous),

(B) En ce qui concerne les Salariés en Partance et/ou Groupe de Salariés en Partance qui ne détiennent que des Parts Sociales Ordinaires B et ne détient que des Parts Sociales Ordinaires C, de telles Parts de Participation Incitative qui représentent, au total, «A» (calculé selon la formule ci-dessous) pour cent de la Valeur Vénale de toutes les Parts Sociales Ordinaires B et Parts Sociales Ordinaires C détenues par ces Salariés en Partance et/ou Groupe de Salariés en Partance.

où:

$$A = 100 \times (D/E)$$

où:

D = le plus faible de soixante (60) et le nombre de mois calendaires écoulés entre la Date de Début et la Date de Cessation

E = 60; et

(II) le plus faible du coût et la Valeur Vénale en fonction du pourcentage de toutes les Parts de Participation Incitative détenues par le Salarié en Partance et/ou membre quelconque du Groupe de Salariés en Partance, sous réserve que, si le Salarié en Partance est Nicholas Varney ou Andrew Carr, et qu'il a démissionné dans les circonstances décrites à l'article 13.3(c), le prix par rapport à la moitié de ce reste sera la Valeur Vénale:

15.3. A l'article 13.2:

(a) «Bon motif» signifie:

- (i) le décès du Salarié quittant l'entreprise;
- (ii) des problèmes de santé (sauf dans les cas où ces problèmes de santé sont la conséquence d'une consommation abusive d'alcool ou de drogues) ou l'incapacité permanente du Salarié quittant l'entreprise le rendant incapable de garder son emploi à temps plein à son poste actuel (ou à un poste comparable sur le site où il est employé ou travaille à la Date de Cessation) avec le groupe, ou l'incapacité permanente d'un membre de la famille du Salarié quittant l'entreprise;
- (iii) le départ en retraite du Salarié quittant l'entreprise, ayant atteint l'âge conforme à ses conditions d'emploi, ou
- (iv) dans d'autres circonstances dès lors que le Conseil de Gérance admet, avec l'accord de la Majorité des Souscripteurs, que l'employé quittant l'entreprise part pour un Bon motif;

(b) Dans le cas des Senior Executives, le Bon motif inclut également:

(i) le contrat de service du Salarié quittant l'entreprise (ou tout autre convention selon laquelle ses services sont fournis à une société d'une groupe) prenant fin dans cette société du groupe, sauf dans les cas où la société du groupe est habilitée à mettre fin à ce contrat sommairement et sans verser d'indemnités de départ ou de rupture de contrat;

(ii) la redondance du Salarié quittant l'entreprise;

(c) dans le cas de Nicholas Varney et Andrew Carr, les Bons motifs couvrent également sa démission en tant que Salarié du groupe, dès lors que cette démission se déroule dans les circonstances suivantes: le groupe a acquis une autre entreprise, et, dans un délai d'un mois après l'acquisition, on n'a pas offert le poste de Chief Executive Officer (à Nicholas Varney) ou de Chief Financial Officer (à Andrew Carr) du groupe élargi.

(d) «Mauvais motif» signifie:

- (i) démission volontaire du Salarié quittant l'entreprise pour un motif autre qu'un bon motif, ou
 - (ii) tout autre motif n'étant pas un Bon motif;
- (e) «Coût» désigne le montant payé ou libéré (par voie d'achat, apport en nature ou de prix de souscription au moment d'un tel achat, apport en nature ou souscription) pour chaque Part de Participation Incitative en question par le premier membre (en termes de temps) du Groupe de Salariés en Partance détenait ces Parts de Participation Incitative.

13.4. Pour déterminer la Valeur Vénale de toute Part de Participation Incitative objet de l'Avis de Cession Obligatoire:

(a) dans le cas où le Salarié en Partance est un Senior Executives, la Société (avec l'accord de Topco) doit lui proposer un prix (calculé sur la base définie aux paragraphes (a) et (f) inclus de l'article 13.6) qui, s'il est accepté par lui, sera considéré comme la Valeur Vénale de ses Parts de Participation Incitative. En l'absence d'accord, la Valeur Vénale sera déterminée par les Auditeurs selon les dispositions de l'article 13.5; et

(b) pour tout autre Salarié en Partance, la Valeur Vénale sera déterminée par le Comité de Rémunération (agissant raisonnablement), sous réserve que le Comité de rémunération doit, pour déterminer la Valeur Vénale, adopter les principes d'évaluation définis à l'article 13.6 ci-dessous.

13.5. Selon l'article 13.4, la Valeur Vénale de chaque Part de Participation Incitative (les «Parts Sociales Cédées»), objet de l'Avis de Cession Obligatoire sera leur Valeur Vénale à la date de l'Avis de Cession Obligatoire, dans l'hypothèse d'une cession effectuée dans des conditions normales de marché entre un vendeur et un acheteur volontaires et telle que certifiée par les audits (selon l'article 13.7) agissant en experts et non comme arbitres, et dont la détermination sera définitive et obligatoire pour les parties concernées en l'absence d'erreur manifeste.

13.6. Pour déterminer la Valeur Vénale des Parts Sociales cédées, les auditeurs suivront les instructions suivantes:

(a) Négliger toutes les restrictions liées aux Parts Sociales et ne pas appliquer de rabais du fait que ces Parts Sociales constituent une minorité;

(b) déterminer la «Valeur d'entreprise» de Topco correspondant au prix que l'on pourrait obtenir par la vente de:

- (i) toutes les Parts Sociales émises par Topco, quelle que soit leur catégorie; et
- (ii) toutes les Valeurs Obligataires du Groupe émises (y compris les engagements et arriérés d'intérêts relatifs à ces valeurs),

formant ensemble les «Parts Sociales Agrafées» entre un vendeur et un acheteur volontaires (en supposant que les Parts Sociales agrafées soient vendues au comptant), en supposant pour cet article 13.5 que Topco est libre de tout endettement restant, selon les documents financiers à la date de l'Avis de cession obligatoire;

(c) déduire de la Valeur d'Entreprise de Topco un montant égal au montant qui devrait être payé à la date de l'Avis de cession obligatoire pour refinancer tous les montants (y compris les engagements et arriérés d'intérêts, honoraires et autres coûts et dépenses payables (autre que les pénalités et honoraires de remboursement) restant selon les documents financiers);

(d) déduire de la Valeur d'entreprise un montant égal au montant qui devrait être payé à la date de l'Avis de Cession Obligatoire pour refinancer tous les montants (y compris les engagements et arriérés d'intérêts, honoraires et autres coûts et dépenses payables (autre que les pénalités et honoraires de remboursement) restant selon les Valeurs Obligatoires du Groupe émises à cette date);

(e) utiliser le résultat comme Valeur Vénale de tout le capital ordinaire émis de Topco à partir duquel sera déterminée la Valeur Vénale des Parts Sociales de Topco et les Valeurs Obligatoires du Groupe détenu par la Société faisant abstraction de toutes restrictions pour des minorités ou autres; et

(f) utiliser le montant résultant pour déterminer la Valeur Vénale des Parts Sociales Cédés qui sera le montant du produit de la cession de toutes les Parts Sociales Topco et Valeurs Obligatoires du Groupe détenu par la Société pour la Valeur Vénale calculée selon les modalités de l'article 13.6(e) et qui auraient été réparti et distribuée eut égard aux Parts Sociales Cédés en conformité avec l'article 29;

13.7. Si les auditeurs ne veulent pas ou ne peuvent pas suivre les instructions de l'article 13.5, un expert indépendant doit alors déterminer la Valeur Vénale selon l'article 13.6, et les dispositions des articles 13.5 et 13.6 s'appliquent à cet «expert indépendant» ici l'«Auditeur», sous réserve que cette personne soit nommée par le Conseil de Gérance (avec l'accord du conseil de gérance de Topco) et par le Senior Executive qui est un Salarié en Partance, ou, en cas de désaccord sur cette nomination, qu'elle soit nommée sur demande du Conseil de Gérance (ou avec l'accord du conseil de gérance de Topco) ou du Senior Executives qui quitte l'entreprise, par le Président de l'Institut des Experts comptables d'Angleterre et du Pays de Galles.

13.8. Les frais et dépenses pour les audits sont à la charge de Topco, et doivent être remboursés par le Salarié en Partance à hauteur de 50 pour cent de ces frais et dépenses, à moins que la valeur déterminée par les Audits ne dépasse de 10 pour cent ou plus la valeur proposée par Topco, auquel cas les frais et dépenses sont entièrement à la charge de Topco.

13.9. Les Parts de Participation Incitative à céder en application d'un Avis de Cession Obligatoire doivent être proposées aux Executives, Salariés du groupe, futurs Salariés du groupe et/ou à toute société d'investissement de Salariés selon un montant déterminé par le CEO et par le CFO, sous réserve que le nombre des Parts de PO ne dépasse pas huit (8) pour cent du total du capital en action de la Société à cette date.

13.10. Les valeurs qui ne sont pas prises par les personnes à qui elles sont proposées selon l'article 13.9 doivent être proposées aux Salariés et futurs Salariés éventuels du groupe, ou à une Fiducie de Salariés selon décision du CEO et du CFO, ou entreposées d'une autre manière pour une future attribution par le CEO et le CFO aux Salariés et futurs Salariés éventuels du Groupe ou une Fiducie de Salariés.

13.11. Les droits ou restrictions attachés aux Parts de Participation Incitative définis dans cet article 13 ne doivent pas être modifiés ou abrogés par les Associés ou la Société sans l'accord préalable ou la sanction des personnes détenant ces Parts de Participation Incitative pour plus de $\frac{3}{4}$ (trois quarts) de la valeur nominale des Parts de Participation Incitative émises, sous réserve que, dans le cadre de cet article 13 uniquement, cet accord ne sera pas requis si la modification ou l'abrogation des droits consiste en: (i) une variation ou abrogation des droits ne concernant que les personnes détenant des Parts de Participation Incitative à cette date; ou (ii) n'affectant pas de manière négative les personnes détenant des Parts de Participation Incitative à cette date.

Art. 14. Autres Restrictions aux cessions et Cessions des Parts Sociales par Blackstone.

14.1. Sans préjudice de toutes autres dispositions de ces articles, tant que le contrat de licence et de coopération reste valable, et que KIRKBI ou l'un de ses mandataires ou Entités Associées est un Associé, un Associé ne peut céder des Parts Sociales ou tout intérêt sur des Parts Sociales, et ni Société ni aucune société du Groupe ne peut émettre ou octroyer de droits sur des Parts Sociales, Quasi-parts sociales, Titres de créances ou prêts, emprunts obligataires à tout concurrent de LEGO ou une partie inappropriée sans le consentement préalable, par écrit, de KIRKBI, de BLACKSTONE et de CVC.

14.2. Pour l'application de ces articles, tout litige sur le fait qu'un Cessionnaire proposé soit un Concurrent LEGO ou une partie non appropriée doit être porté devant un avocat de la Couronne installé en Angleterre ou au Pays de Galles et désigné en accord avec BLACKSTONE, KIRKBI et CVC pour statuer en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre, ou, à défaut, un accord doit être trouvé dans un délai de 30 jours par le Président du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles sur demande de BLACKSTONE, KIRKBI ou CVC. Les frais d'intervention de l'avocat de la Couronne sont répartis selon la décision de cet avocat.

D. Gérance

Art. 15.

(a) La Société est dirigée par le Conseil de Gérance.

(b) La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un Gérant A et un Gérant B.

(c) Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 16. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés en accord avec l'article 20 des présents Statuts. Sous réserve des dispositions de ces Articles, les Gérants peuvent être révoqués librement à tout moment.

Art. 17. Nomination et Révocation des Gérants.

17.1. Chaque Associé détenant au moins 5 pour cent du capital social émis de la Société sera habilité le cas échéant à désigner un individu comme Gérant A (pourvu qu'un tel individu soit soit un Executive ou un Associé) et que tous les Associés réunis en assemblée générale nomment chaque personne ainsi désignée comme Gérant A;

17.2. Les Mandataires de Manco seront habilités le cas échéant à désigner trois individus comme Gérants B et tous les Associés réunis en assemblée générale nomment chaque personne ainsi désignée comme Gérants B;

17.3. Seul un Associé qui a désigné un Gérant A peut:

(i) proposer que le Gérant A désignés soient révoqués ou suspendus de leurs fonctions par l'assemblée générale des Associés; ou

(ii) proposer un remplaçant pour le Gérant qui a été révoqué ou suspendu de ses fonctions par l'assemblée générale des Associés.

17.4. Les Gérants B présents lors de toute Assemblée peuvent nommer l'un des leur pour présider à la séance. Le président aura une voix prépondérante.

17.5. Sauf dispositions contraires aux termes de ces articles ou par accord séparé entre les Associés, les Gérants n'ont pas droit à une rémunération en cette qualité. Chaque Gérant a, à la discrétion du Conseil de Gérance, droit au remboursement de ses dépenses raisonnables dans le cadre de sa présence à chaque Assemblée.

17.6. Chaque Gérant A peut désigner comme mandataire tout autre Gérant et chaque Gérant B peut désigner comme mandataire tout autre Gérant B, par écrit par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication écrite pour toute Assemblée du Conseil de Gérance prévue au présent article 17 et un tel mandataire peut voter en son nom lors de cette Assemblée. Un Gérant pourra représenter plusieurs de ses collègues.

17.7. Au moment de la réalisation de toute vente, cession, transfert ou autre disposition de toutes les Parts Sociales détenues par un Associé ou, lorsque ses droits selon l'article 17.1 cesse, cet Associé doit présenter la révocation, dès que cela est possible de chacun, ou le cas échéant, du Gérant A désigné par lui.

17.8. Tout Associé proposant la révocation ou la suspension d'un Gérant A désigné par lui doit être responsable des conséquences, et s'engage devant la Société et les autres associés à indemniser et à faire en sorte que la Société et les autres Associés soient indemnisés de toute demande pour pertes, engagements et frais pouvant être réclamés à la Société et aux autres Associés par suite d'une plainte déposée par ce Gérant A pour licenciement arbitraire ou abusif, ou pour redondance, ou toute autre contrepartie liée à la révocation du Gérant A et à la perte de son poste.

Art. 18. Réunions du Conseil de Gérance.

18.1. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux Gérants (dont un doit être un Gérant A et un doit être un Gérant B, et tous ces Assemblées devront se tenir au Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant B pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

18.2. Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf une Assemblée du Conseil de Gérance peut être convoquée moins de sept jours à l'avance si un Gérant A et un Gérant B donnent leur accord. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure déterminée dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

18.3. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres à condition qu'une majorité du Conseil de Gérance est physiquement présente à la réunion à Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Art. 19. Quorum et Majorité.

19.1. Sous réserve de l'article 19.2, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions et les résolutions seront prises à toute réunion du Conseil de Gérance par un vote des Gérants présents ou représentés lors de ladite réunion de la manière suivante:

19.2. Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimilé ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble formera le procès-verbal témoignant de la résolution.

19.3. Le quorum pour les transactions du Conseil de Gérance ou de tout comité ou sous-comité sera une majorité de ses membres et doit dans tous les cas inclure un Gérant A et un Gérant B (si en fonctions). Si dans l'heure qui suit celle fixée pour une Assemblée, le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est reportée au vingtième jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit, sauf s'il en est convenu autrement par Gérant A et un Gérant B (si en fonctions).

Si, lors de l'Assemblée ajournée, un quorum n'est pas présent dans l'heure qui suit celle fixée pour l'Assemblée, les Gérants présents constitueront le quorum à condition qu'ils soient une majorité des Gérants habilités à assister à cette Assemblée ajournée. Toute l'Assemblée ajournée pour absence de quorum fera l'objet d'un avis envoyé à tous les Gérants ayant le droit de participer à l'Assemblée ajournée.

19.4. Les Gérants de Manco A devront nommer tout représentant de Manco qui devra être nommés et le Conseil de Gérance devra nommer ces personnes en tant que Mandataires Manco.

Art. 20. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance devront être signés par le président ou, en l'absence de celui-ci, par deux Gérants. Les copies ou extraits desdits procès-verbaux susceptibles d'être présentés dans des procédures judiciaires ou autres devront être signés par le président, ou par deux Gérants.

Art. 21. Le décès ou la démission d'un Gérant, quelle qu'en soit la raison, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Le ou les Gérant(s) n'assument pas, du fait de sa/leur position, de quelque responsabilité personnelle relativement à des engagements régulièrement effectués par eux au nom de la Société. Ce sont uniquement des mandataires et ils ne sont, par conséquent, responsables que de l'exécution de leur mandat.

E. Décisions collectives des associés

Art. 23. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre des Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a le droit à un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il détient ou représente.

Art. 24. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 25. Droits de consentements des Associés et du Conseil de Gérance

25.1. Toute décision relative à l'une des questions suivantes nécessitera l'approbation préalable des Associés:

(a) Tout changement dans l'acte constitutif de la Société ou des Statuts, autres que ceux nécessaires en cas de conflit ou d'incompatibilité entre les dispositions de tout accord conclu par les Associés et les dispositions de ces Statuts;

(b) toute émission des Parts Sociales ou de Quasi-parts sociales ou de Titres de Créances;

(c) toute acquisition ou souscription par la Société de tout actif y compris, mais sans limitation, toute part sociale dans une Société du Groupe, toute Quasi-part Sociale, tout Titre de Créance du Groupe et/ou tout autre participation dans le Groupe;

(d) la cession de tout actif par la Société de tout actif y compris, mais sans limitation, toute part sociale dans une Société du Groupe, toute Quasi-part Sociale, tout Titre de Créance du Groupe et/ou tout autre participation dans le Groupe;

(e) le projet ou la conclusion de toute transaction par la Société qui, si les Sociétés étaient admises à la cote officielle des autorités britanniques d'inscription à la cote et aux opérations de la Bourse de Londres pour les titres cotés, constituerait une transaction relevant de la Catégorie 1 ou 2 (telle que définie dans les Règles d'admission à la cote) si ce n'est que le calcul résultant de la considération par rapport au taux de capitalisation boursière ne s'applique pas;

(f) l'adoption de toute résolution de (i) liquider la Société, Topco, ou toute Société de Groupe ou le dépôt d'une demande de nomination d'un liquidateur, ou l'invitation faite à une quelconque personne de nommer un administrateur judiciaire ou syndic de faillite ou la prise de toute mesure (y compris notamment la remise de tout avis ou le dépôt de tout document par la Société ou l'un de ses administrateurs) selon les dispositions de la section VII de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les articles 440 et suivants du Code de commerce luxembourgeois (ii) de placer la Société, Topco ou toute Société du Groupe le cas échéant sous tutelle, ou le dépôt d'une requête par la Société, Topco ou toute Société du Groupe le cas échéant ou l'un de ses gérants au tribunal en vue d'une ordonnance d'administration selon les dispositions du décret Grand Ducal du 24 mai 1935 sur la gestion contrôlée;

(g) la création, le renouvellement ou la prolongation d'un engagement d'emprunts par la Société; et

(h) tout changement de l'activité de la Société.

25.2. Les dispositions de l'article 25.1 ci-dessus ne s'appliquent pas à une vente de la Société conformément au mécanisme énoncé à l'article 11 ou à toute mesure nécessaire à la mise en œuvre d'une telle vente ou à donner effet à toute question spécifiquement envisagée dans ces Statuts, le Pacte d'Actionnaires ou les Statuts de Topco ou tout accord entre les Associés, dont chacun requiert l'approbation du Conseil statuant à la majorité simple.

F. Exercice financier – Comptes annuels – Distribution des bénéfices

Art. 26. L'exercice de la Société commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre.

Art. 27. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 28. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les Associés peuvent décider de verser des dividendes intermédiaires sur la base d'une reddition des comptes rédigée par le Gérant ou le Conseil de Gérance indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour répartition, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, majoré des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais minoré des reports des pertes et des sommes à affecter à une réserve à constituer, conformément à la loi ou aux présents statuts.

Art. 29. Toute distribution effectuée par la Société des montants de capital ou de revenus disponibles pour la distribution conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à tout moment et notamment lors de la liquidation de la Société, (une «Distribution») doit être distribuée de la manière suivante:

(a) tous les montants découlant de quelque manière qu'il soit et de tout forme qu'il soit des intérêts de la Société dans les Parts Sociales Ordinaires de Topco seront distribuées aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A (dans cette capacité) au pro rata des Parts Ordinaires qu'ils détiennent;

(b) tous les montants découlant de quelque manière qu'il soit et dans toute forme eut égard aux intérêts de la Société dans les Parts Sociales Ordinaires Topco B seront distribuées comme suit:

(i) un montant égal au Pourcentage de Parts B de tout montant pareil sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B (dans cette capacité) au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires B qu'ils détiennent; et

(ii) un montant égal au Pourcentage de Parts C de tout montant pareil sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C (dans cette capacité) au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires C qu'ils détiennent.

Art. 30. Des dividendes des Parts Sociales seront distribués aux Associés, conformément à l'article 29 et, concernant ces montants pour la distribution entre les Parts sociales comprenant les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales comprenant les Parts Sociales Ordinaires B et les Parts Sociales comprenant les Parts Sociales Ordinaires C, selon le plan de répartition suivant:

(a) Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A1, des Parts Sociales Ordinaires A2, des Parts Sociales Ordinaires A3 et des Parts Sociales Ordinaires A4 pourront se voir attribuées un droit de percevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale de ces Parts Sociales Ordinaires A de ces Associés. Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A de la Société, le cas échéant, devront être versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A5;

Si les Parts Sociales Ordinaires A5 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A4 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A1, de Parts Sociales Ordinaires A2 et de Parts Sociales Ordinaires A3;

Si les Parts Sociales Ordinaires parts sociales ordinaires A5 et les Parts Sociales Ordinaires A4 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A3 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A1 et de Parts Sociales Ordinaires A2;

Si les Parts Sociales Ordinaires A5, les Parts Sociales Ordinaires A4 et les Parts Sociales Ordinaires A3 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A2 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A1; et

Si les Parts Sociales Ordinaires A5, les Parts Sociales Ordinaires A4, les Parts Sociales Ordinaires A3 et les Parts Sociales Ordinaires A2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A1 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires A, le cas échéant.

(b) Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B1, des Parts Sociales Ordinaires B2, des Parts Sociales Ordinaires B3 et des Parts Sociales Ordinaires B4 pourront se voir attribuées un droit de percevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale de ces Parts Sociales Ordinaires B de ces Associés. Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B de la Société, le cas échéant, devront être versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B5;

Si les Parts Sociales Ordinaires B5 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B4 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B1, de Parts Sociales Ordinaires B2 et de Parts Sociales Ordinaires B3;

Si les Parts Sociales Ordinaires B5 et les Parts Sociales Ordinaires B4 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B3 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B, le cas échéant, après

le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B1 et de Parts Sociales Ordinaires B2;

Si les Parts Sociales Ordinaires B5, les Parts Sociales Ordinaires B4 et les Parts Sociales Ordinaires B3 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B2 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires B1, et;

Si les Parts Sociales Ordinaires B5, les Parts Sociales Ordinaires B4, les Parts Sociales Ordinaires B3 et les Parts Sociales Ordinaires B2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B1 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B, le cas échéant.

(b) Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C1, des Parts Sociales Ordinaires C2, des Parts Sociales Ordinaires C3 et des Parts Sociales Ordinaires C4 pourront se voir attribuées un droit de percevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale de ces Parts Sociales Ordinaires B de ces Associés. Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B de la Société, le cas échéant, devront être versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires B5;

Si les Parts Sociales Ordinaires C5 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C4 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2 et de Parts Sociales Ordinaires C3;

Si les Parts Sociales Ordinaires C5 et les Parts Sociales Ordinaires C4 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C3 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C1 et de Parts Sociales Ordinaires C2;

Si les Parts Sociales Ordinaires C5, les Parts Sociales Ordinaires C4 et les Parts Sociales Ordinaires C3 ont toutes été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C2 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C, le cas échéant, après le paiement au pro rata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C1, et; Si les Parts Sociales Ordinaires C5, les Parts Sociales Ordinaires C4, les Parts Sociales Ordinaires C3 et les Parts Sociales Ordinaires C2 ont été annulées suite à leur rachat ou autrement au moment de la distribution, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C1 auront le droit de recevoir tout le reste du revenu disponible pour la distribution aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires C, le cas échéant.

G. Dissolution – Liquidation

Art. 31. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non et qui sont nommés par l'Assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 32. Dans le cas d'une cession des Parts Sociales Topco, Quasi-parts Sociales du Groupe et/ou Participations du Groupe, alors nonobstant toute disposition contraire dans les termes et conditions régissant la cession (à moins que tous les Associés immédiatement avant une telle cession aient convenu du contraire pour l'application du présent article 32), la Société fera en sorte que la rétribution (peu importe à quel moment elle est reçue et quelque soit sa forme) soit détenue par une fiduciaire désignée par le Conseil de Gérance et soit répartie entre les Associés en selon les dispositions de l'article 29 en considérant que la date d'une telle cession est la date du retour de capital pour l'application de l'article 29.

Art. 33. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 34. Ni les créanciers, ni les cessionnaires, ni les successeurs ne pourront, pour quelque raison que ce soit, apposer des sceaux sur les actifs ou documents de la Société.

Art. 35. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'associé unique déclare que John Sutherland est actuellement le gérant unique de la Société et décide désormais de le nommer en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

L'associé Unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que Gérants A:

- Nicholas Varney, né à Rowner, Hampshire, le 28 novembre 1962, résident à Higher Farm House, Bagber, Sturminster Newton, Dorset. DT10 2HB;

- Andrew Carr, né à Lyndhurst, Hampshire, le 16 juin 1963, résident à 3 Gardens Road, Lilliput, Poole, Dorset. BH14 8JF;
 - Glenn Earlam, né à Altrincham, Cheshire, le 15 septembre 1965, résident à 26 Ganghill, Guildford. Surrey. GU1 1XF;
 - Mark Fisher, né à Stoke on Trent, Staffordshire, le 4 janvier 1969, résident à Grove Barn, Lower Coombe, Donhead St Mary, Shaftesbury, Dorset. SP7 9LY;
 - John Jakobsen, né à Herning, Danemark, le 9 octobre 1963, résident à Sunny Glen, Linford Road, Ringwood, Hants. BH2Y 3HZ;
 - Nick Mackenzie, né à Newcastle under Lyme, Staffordshire, le 30 juillet 1968, résident à Westmead, 13 Chestnut Close, Measham, Bucks. HP6 6EQ;
 - Teresa Colaiani, né à Bari, Italie, le 3 avril 1968, résident à 5 Lakeside Road, Poole, Dorset. BH13 6LR;
 - Grant Stenhouse, né à Dundee, Ecosse, le 16 février 1958, résident à Frampton House, Dunbury Lane, Winterborne Stickland, Blandford, Dorset. DT11 0NU;
 - David Bridgford, né à Knutsford, Cheshire, le 1^{er} août 1962, résident à Gosmere Barn, New House Lane, Sheldwich, Kent. ME13 9PR;
 - Andy Davies, né à Dryslwyn, Pays de Galle, le 5 août 1960, résident à 4 Witherslack Close, Headley Down, Bordon, Hants. GU35 8HN; and
 - Colin Armstrong, né à Edinburgh, Ecosse, le 22 juin 1964, résident à Priors Barton, Barton End, Winchester, Hants. SO23 9QF;
- (ii) Gérants B:
- John Sutherland, né à Lower Hutt, Nouvelle Zélande le 2 décembre 1964, résident à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg; and
 - Benedicte Moens-Colleaux, né à Namur, Belgique, le 13 octobre 1972, résident à 2 Bd-Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.800,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. MORARCALIEV et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2011. Relation: LAC/2011/29896. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117200/2253.

(110134628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Novemiho, Société à responsabilité limitée,
(anc. European Infrastructure Investments 4).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 145.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011123303/11.

(110141821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 33, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 106.315.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2011.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 33, route de Thionville, L-2611 Luxembourg et ceci avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011123717/11.

(110142509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

European Real Estate Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.990.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011123735/11.

(110142584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

E.R.E.C. S.A., Expert Resource Exchange and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.951.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011123739/11.

(110142501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Metal Oxides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 79.711.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011124792/10.

(110143744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Mezquita & Associates Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 103.462.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124793/10.

(110143764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Moab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.906.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:
9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011124799/11.

(110143454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Mondery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 145.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124801/9.

(110143515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Napos Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 15.359.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011124809/11.

(110143486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Network Technologies Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124812/9.

(110143376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Network Technologies Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124813/9.

(110143552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

SAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 107.124.

Le bilan de la société au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2011125147/13.

(110143461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

NGI 3E International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124817/9.

(110143381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Northern Light Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.331.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124818/10.

(110144044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Opteurop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124822/10.

(110143882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124840/10.

(110143451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Prosafe Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124843/9.

(110143947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Prosafe Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 139.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124844/9.

(110143971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Paradisus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.367.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.09.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011124831/12.

(110144002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Perola Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 123.818.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124833/11.

(110143973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 55.707.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHIN-NECKAR S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011124847/12.

(110143722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Retail France Investissement 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.001.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124855/10.

(110143759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Rewatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 102.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011124857/11.

(110143416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Rigby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 58.042.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124858/9.

(110143652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Riparia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 126.093.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 5 septembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011124859/10.

(110143401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Aron Gestion et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 156.120.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, tenue en date du 24 août 2011, que le siège social de la société ARON GESTION ET FINANCES S.A. est transféré à L-2662 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2011124993/13.

(110143045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 152.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011124864/10.

(110143395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Riva Global Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.700.

Rapport pour la période du 22 septembre 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124860/12.

(110144017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Rosedo, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011124861/9.

(110143892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Cerfontaine, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERFONTAINE

Bart Verhaeghe / Ann De Kolver

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011124999/12.

(110143088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Second Atlas (IX) Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 162.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011124865/10.

(110143397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

21 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124952/10.

(110144049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

249 Saint Denis, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124953/10.

(110143861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notar

Référence de publication: 2011124996/11.

(110142913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

CBOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011125003/11.

(110142920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

ESIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESIM S.A.
Signature

Référence de publication: 2011125010/11.

(110143098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011124949/10.

(110143852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.